

Astrid SCHREURS

Titulaire d'un Master en Architecture, Université de Liège

Boursière FRESH du Fonds de la Recherche Scientifique (F.N.R.S.), Doctorante à la Faculté d'Architecture - Laboratoire DIVA, Université de Liège et à la Faculty of Design Sciences – Henry van de Velde Research Group, University of Antwerp

Les premières années de l'institut pharmaceutique de Liège (1882-1883) : réception, entretien et réparations à la fin du XIXe siècle

Introduction

L'ancien institut pharmaceutique de Liège (fig. 1) est l'œuvre de l'architecte Lambert-Henri Noppius (1827-1889). Ce bâtiment, situé au sein même du Jardin botanique, fut construit pour l'Université de Liège entre 1882 et 1883. Ce projet s'inscrivait dans la vague de modernisation des installations de l'institution qui vit la fondation des instituts Trasenster, huit écoles scientifiques ayant hérité du nom de leur fondateur, le recteur Louis Trasenster (1816-1887) (fig. 2). À l'aube de l'enseignement pratique des sciences, ces « petites universités spécialisées » reflétaient l'état des connaissances et des disciplines en vogue à cette époque.

Six des huit instituts Trasenster furent conçus par Lambert-Henri Noppius, architecte nous ayant légué un corpus certes limité en termes du nombre de réalisations et concentré sur une période restreinte de son exercice, mais néanmoins significatif. En effet, devenu architecte provincial en 1865, il œuvra à la restauration du palais des prince-évêques, édifice véritablement emblématique pour la ville de Liège. Il s'attela également, durant la dernière décennie de sa vie, à la conception et à la construction des instituts Trasenster, ensemble lui aussi important tant du point de vue urbain qu'architectural. Malgré son titre et cette production notable, sa biographie et l'étude de son œuvre apparaissent véritablement lacunaires¹.

¹ Nous savons de Lambert-Henri Noppius qu'il est un architecte belge né le 9 avril 1827 à Liège et décédé le 5 février 1889, à l'âge de 62 ans. Il effectua sa formation à l'Académie des Beaux-Arts, en dessin et en architecture, et devint membre correspondant de la Commission royale des Monuments et membre de la Commission médicale provinciale. Notre connaissance de sa production se limite aux deux projets d'envergure précités, réalisés assez tard dans sa vie, en tant qu'architecte provincial et en tant qu'architecte chargé des installations universitaires. Hormis le fait qu'il affectionnait particulièrement les styles néogothique et néoclassique, sa démarche architecturale et sa pratique sont étonnamment méconnues (CHARLIER Sébastien, 2003, p. 434-435).

À travers les réalisations de cette figure énigmatique de l'architecture liégeoise, nous pouvons néanmoins observer les pratiques de cet homme de l'art. Des recherches sont actuellement conduites en ce sens au sein du laboratoire DIVA2 de l'Université de Liège. D'une part, l'architecte apparaît comme un maillon du processus décisionnel ciblé par Stéphanie Wey, doctorante investiguant les restaurations du palais des prince-évêques. Sa thèse visera donc notamment à interpréter les intentions de ce personnage, en étudiant ses interventions de restauration³. D'autre part, dans une démarche similaire, nos recherches doctorales sur les chantiers de construction des bâtiments universitaires de Lambert-Henri Noppus offriront un regard sur sa pratique de l'architecture et le rôle qu'il joua dans la réalisation des instituts.

Nos recherches doctorales en cours⁴ consistent à étudier l'édification des instituts Trassenster (1880-1889) du point de vue de l'histoire de l'architecture et de la construction, dans la continuité des recherches menées dans le cadre de notre travail de fin d'études sur l'institut pharmaceutique⁵.

En effet, les bâtiments universitaires belges ont été considérablement étudiés du point de vue historique, institutionnel et urbanistique⁶. En ce qui concerne les établissements datant du XIXe siècle, les contributions examinent également la pratique des concepteurs⁷, approfondissant parfois particulièrement l'approche stylistique⁸ ou technique⁹ de ces derniers. Au sujet des instituts Trassenster, la littérature offre également une contextualisation du projet au sein de l'histoire de l'Université de Liège¹⁰ et de l'histoire urbaine¹¹, les études architecturales de ces édifices traitant quant à elles particulièrement de l'aspect compositionnel et de la valeur patrimoniale¹². Cependant, rares sont les contributions développant l'aspect constructif. De fait, seuls trois des établissements scientifiques liégeois ont fait l'objet de recherches approfondies développant une double approche archivistique et matérielle : les instituts astrophysique¹³, anatomique¹⁴ et pharmaceutique¹⁵. Notre projet de thèse vise donc à mobiliser les données collectées à l'occasion de ces recherches et à les compléter par l'étude des trois instituts de Lambert-Henri Noppus restant, afin de développer une réflexion globale sur la conception, la construction et la réception de ces édifices monumentaux.

2 Documentation, Interprétation et VALorisation des patrimoines.

3 WEY Stéphanie, thèse en préparation.

4 Elles sont plus particulièrement encadrées par les promoteurs Profs. Philippe Sosnowska et Claudine Houbart (laboratoire DIVA, unité de recherche « Art, Archéologie et Patrimoine » de l'Université de Liège). Le doctorat bénéficie en outre d'une co-tutelle avec l'Université Antwerpen, sous la supervision de Prof. Inge Bertels (Faculty of Design Sciences).

5 SCHREURS Astrid, 2021.

6 BOSSCHEM Johan, DE LOGHT Bruno, 2018 ; BRAUMAN Annick, DEMANET Marie, 1985 ; DAMBRUYNE Johan, RAMBAUT Aletta, BRAL Guido Jan, BAILLIEUL Beatrix, VAN DOORNE Geert, 1992 ; HUYGHE Marie, VANDEN BUSSCHE Julie, 2009 ; LANGENDRIES Elienne, SIMON-VAN DER MEERSCH Anne-Marie, 1999 ; TOLLEBEEK Johan, NYS Liesbet, 2008.

7 CIERKENS Pieter-Jan, 2018 ; GODITIABOIS Patrick, VAN DE CAPELLE Lieselotte, 2022 ; MOUTON Hilde, 1978 ; VAN DE VIJVER Dirk, 2000, p. 477-481 ; WYLLEMAN Linda, 1973.

8 CIERKENS Pieter-Jan, 2016 ; MIHAIL Benoit, septembre 2016, p. 79-91.

9 VAN DE CAPELLE Lieselotte, 2011.

10 COMHAIRE Charles-Joseph 1892 ; DUESBERG Jules, COMHAIRE Charles-Joseph, MAGNETTE Félix, POLAIN Eugène, 1929 ; DE SELLIERS DE MORANVILLE Marie, 2002.

11 FRANKIGNOULLE Pierre, 2005.

12 LEDOUX Aurélie, 2019 ; BURTON P., 2017.

13 Études menées par un groupe de travail du Raymond Lemaire International Centre for Conservation (KU Leuven) en 2008 et par des étudiants de la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2020. 14 Un workshop a été organisé par la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2016.

15 SCHREURS Astrid, 2021.

Cette contribution vise à partager l'avancement de ces recherches, plus particulièrement celles portant sur l'institut pharmaceutique de Liège. Elle s'appuie sur les données collectées en 2021 à l'occasion de notre travail de fin d'étude, sur base d'une lecture architecturale in situ éclairée par les méthodes développées en archéologie du bâti, et sur base du dépouillement de six fonds d'archives¹⁶. Malgré l'apparente disparition des plans de l'architecte lors du lancement des recherches, la méthodologie mise en place a permis de révéler une multitude de documents témoignant du projet. Les fonds couvraient la construction de l'institut en 1882-1883, ses premières années de fonctionnement à l'aube du XXe siècle et les transformations successives de l'édifice entre 1930 et 1975. Les archives comprenaient notamment des photographies et cartes postales d'époque, nous informant sur les états successifs du bâtiment. De plus, de nombreux documents techniques et administratifs ont été conservés, tels que des plans (surtout des esquisses), des affiches d'adjudication, des soumissions d'entrepreneurs, des cahiers des charges, des devis estimatifs, des pièces comptables et des procès-verbaux. Les correspondances entre les différents intervenants rattachés au Gouvernement, à la Ville de Liège, à l'Université de Liège et au secteur de la construction, constituent également des documents précieux pour établir la chronologie des faits historiques et approfondir notre compréhension des divers problèmes survenus durant la vie de l'édifice et de leurs résolutions éventuelles.

De plus, cette contribution a vu la consultation de nombreuses archives supplémentaires au sujet des instituts Trassenster, approfondissant et mettant en perspective les résultats obtenus dans le cadre de notre travail de fin d'étude¹⁷. Les fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées conservés aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Liège recèlent la majorité de ces documents inédits, totalisant cinquante dossiers. L'épaisseur de la documentation fournie par ce service du Ministère des Travaux publics s'explique en effet par le rôle central qu'il joua dans le contrôle de l'exécution des travaux, la résolution de problèmes techniques et la collecte des pièces administratives et financières. En outre, douze dossiers ont été dépouillés dans le fonds de l'Administration de l'Enseignement supérieur (nouveau fonds), ainsi que neuf dossiers de la partie inventoriée des Archives du Secrétariat central de l'Université de Liège, concernant la gestion générale des instituts Trassenster. Enfin, cinq dossiers relatifs aux bâtiments ciblés ont été dépouillés au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. (fonds de la C.R.M.S.F.).

Cette contribution abordera de manière successive le contexte intellectuel, institutionnel et urbain dans lequel furent conçues ces petites universités spécialisées, puis l'institut pharmaceutique proprement dit.

16 A.É.L., Ministère des Travaux publics, fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées, direction de Liège (inv. BE-A0523 / K13) ; A.G.R., fonds de l'Administration de l'Enseignement supérieur, nouveau fonds (inv. BE-A0510 / T038) ; Liège, Musée de la Vie wallonne, centre de documentation ; ULiège, archives de l'Administration des Ressources immobilières ; ULiège, collections du Musée Wittert ; ULiège, Service général des Archives, fonds du Secrétariat central.

17 Fonds approfondis : A.É.L., Ministère des Travaux publics, fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées, direction de Liège (inv. BE-A0523 / K13) ; A.G.R., fonds de l'Administration de l'Enseignement supérieur, nouveau fonds (inv. BE-A0510 / T038). Nouveaux fonds consultés : A.G.R., Ministère des Travaux publics, fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées, bâtiments civils (inv. BE-A0510 / T039) ; Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F.

Contexte historique

Le projet des instituts Trasenster¹⁸

Ces huit instituts spécialisés furent construits entre 1880 et 1888, soit un laps de temps relativement restreint :

- l'institut astrophysique (1880-1882), plus couramment appelé « observatoire de Cointe » (fig. 3);
- l'institut botanique (1881-1882) (fig. 4) ;
- l'institut pharmaceutique (1882-1883) (fig. 5) ;
- l'institut chimique (1883-1886), aussi appelé « institut de chimie générale » (fig. 6) ;
- l'institut anatomique (1883-1885) (fig. 7) ;
- l'institut physiologique (1885-1888) (fig. 8) ;
- l'institut zoologique (1885-1888), actuel « Aquarium-Muséum de Liège » (fig. 9) ;
- l'institut électrotechnique (transformé en 1885-1886), plus couramment appelé « institut Montefiore » (fig. 10).

De style néogothique ou néoclassique, ces huit édifices au caractère monumental prenaient modèle sur les instituts allemands de cette époque (fig. 11), comme de nombreux autres bâtiments universitaires construits en Europe à la fin du XIX^e siècle. Ces installations flambant neuves étaient devenues indispensables au vu des importants changements qui révolutionnaient alors les disciplines scientifiques, les exercices pratiques s'imposant peu à peu dans les universités. En Belgique, les institutions modernisèrent leurs équipements, proportionnellement aux moyens financiers dont elles disposaient. Des travaux de plus grande ampleur furent notamment effectués à Bruxelles grâce au soutien de mécènes, ainsi qu'à Gand et à Liège, grâce à l'appui financier du Gouvernement de Frère-Orban. Le 4 août 1879, un subside de 5,5 millions de francs fut en effet accordé aux deux universités d'État, dont 2,75 millions étaient destinés à l'Université de Liège. Ces fonds libéraient véritablement les établissements des limites de la loi du 15 juillet 1849 : l'article 7 imposait auparavant la charge budgétaire de ces équipements aux villes les recevant.

La transformation de l'Université de Liège, à partir de cette année, fut particulièrement importante. Outre la réalisation des instituts Trasenster dont l'architecte provincial Lambert-Henri Noppius (1827-1889) fut le principal maître d'œuvre, elle vit la construction de l'hôpital de Bavière et le remaniement du « site central » dans les années qui suivirent, par l'architecte Laurent Demany (1827-1898). Cette vague de modernisation, tant attendue par le personnel et les étudiants, fit suite aux longues réflexions des comités de l'Université qui en 1879 s'attelaient, depuis neuf années déjà, à élaborer et débattre sur les implantations possibles. Dans l'espoir d'enfin résoudre le problème de l'insuffisance des locaux, quatre sites furent finalement retenus pour accueillir les nouveaux pôles scientifiques qui s'ajouteraient au pôle « central » (1) (fig. 12) : le parc privé de Cointe (2), le Jardin botanique (3), l'hospice des incurables en Outremeuse (4). Ce choix constituait alors un compromis entre la volonté de l'autorité nationale, l'avis de l'autorité communale et les demandes personnelles et professionnelles des universitaires, cela en veillant à satisfaire (ou du moins à ne pas trop froisser) le futur voisinage bourgeois.

18 FRANKIGNOULLE Pierre, 2005, p. 32-113 ; RAXHON Philippe, GRANATA Veronica, 2017, p. 73-79.

Tout d'abord, l'institut astrophysique (1880-1882) fut établi le plus loin du site central et du centre-ville, isolé sur les hauteurs pour des raisons liées aux contraintes de l'observation du ciel. Il prit plus particulièrement place sur le plateau de Cointe, où il constitua le premier bâtiment à être édifié dans le parc privé (fig. 13). Sa fonction universitaire, alors considérée prestigieuse par les propriétaires, lui permit en effet de s'insérer dans cet ensemble urbanistique à destination exclusivement résidentielle. L'institut fut construit suivant une composition romantique et singulière dite « en collier » (alternant les tours et les autres corps de bâtiment) et le terrain fut aménagé en jardin « à l'anglaise »¹⁹.

Ensuite, le Jardin botanique, site qui fut désigné en 1875 pour accueillir la totalité des nouveaux instituts, fut finalement réaménagé pour recevoir deux des nouveaux bâtiments (fig. 14). D'une part, l'institut botanique (1881-1882) s'installa de part et d'autre des serres hautes dont l'édification avait débuté en 1840, mais qui étaient toujours inachevées en 1880. La construction marqua ainsi la fin tant attendue des travaux débutés une quarantaine d'années plus tôt, visant à pourvoir la ville d'un nouveau parc public et à offrir à l'Université des locaux et des collections à la hauteur des avancées botaniques de l'époque. D'autre part, l'institut pharmaceutique (1882-1883) fut également implanté au sein du jardin, malgré les protestations des propriétaires voisins, vivement opposés à la construction de laboratoires devant leurs fenêtres. Son édification à l'angle des rues Fusch et Courtois, à proximité de l'institut botanique, se justifiait par le fait de permettre aux pharmaciens un accès aisé aux plantes médicinales cultivées dans le jardin.

Le site de l'ancien hospice des incurables, sur la rive droite de la Meuse, accueillit ensuite trois autres instituts. L'institut anatomique fut établi dans la rue de Pitteurs (1883-1885) et fut rejoint par l'institut physiologique (1885-1888), donnant sur la place Delcour (fig. 15). Ces deux établissements à destination de la faculté de Médecine étaient ainsi à proximité de l'ancien hôpital de Bavière, accueillant également des services universitaires. Bénéficiant de la plus grande visibilité, l'institut zoologique (1885-1888) se déploya, quant à lui, face au fleuve, sur le quai des Pêcheurs, actuel quai Van Beneden (fig. 16).

Les deux instituts restants furent établis sur le site central. L'institut chimique (1883-1886) de Laurent Demany en constitua une nouvelle aile, donnant sur la place de l'Université (actuelle place du Vingt Aout). Quant à l'institut électrotechnique, il fut d'abord installé dans les locaux existants, avant de rejoindre le bâtiment de l'École normale des Humanités dans la rue Saint-Gilles, construit entre 1881 et 1883 par l'architecte Émile Demany (1845-1908) et légèrement transformé en 1885 par l'architecte Paul Jaspar (1858-1945)²⁰.

19 LEDOUX Aurélie, 2019, p. 6-35.

20 INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON, s. d.

Ces instituts dispersés dans la ville ont été moteurs du développement de leur quartier respectif. Ils ont également plus largement participé à forger les identités de l'Université et de Liège en tant que ville universitaire, à l'aube du XXe siècle. En outre, leur construction détermina des conditions de laboratoire, ayant façonné de nombreuses expériences et découvertes scientifiques liégeoises. Leur achèvement fournit l'équipement scientifique à de grands maîtres de cette époque et certains transpirent d'ailleurs leur nom à l'établissement dont ils assumaient la direction : Alfred Gilkinet (1845- 1926) à l'institut pharmaceutique, Walthère Spring (1848-1911) à l'institut chimique, Auguste Swaen (1847-1929) à l'institut anatomique, Edouard Van Beneden (1846-1910) à l'institut zoologique, Léon Frédérick (1851-1935) à l'institut physiologique. En outre, l'institut électrotechnique hérita du nom de l'ingénieur et sénateur Georges Montefiore-Levi (1832- 1906), en raison du don que ce dernier fit à l'Université pour lui permettre de se doter d'un établissement performant et complet en la matière.

Aujourd'hui, il s'est écoulé plus de 140 ans depuis l'inauguration des premiers instituts Trasenster, le 24 novembre 1883. Les méthodes scientifiques se sont évidemment transformées et, au fil des besoins et des usages, les bâtiments ont été maintes fois altérés pour s'accommoder à l'évolution des pratiques universitaires. Depuis leur obsolescence totale, lors du déménagement des facultés scientifiques vers le nouveau campus du Sart Tilman dès la fin des années 1960, les transformations dont ils ont fait l'objet sont devenues d'autant plus lourdes. Ces reconversions, bien qu'inévitables dans une vision dynamique et durable de l'architecture, ont causé la perte irréversible de bon nombre d'éléments architecturaux et techniques et avec eux, la perte d'un pan de l'histoire architecturale, universitaire et scientifique.

Sachant que les instituts scientifiques liégeois restent des points de repère dans le paysage de la Cité ardente, l'intégration de ces bâtiments dans la vie contemporaine constitue un enjeu urbain et architectural considérable. La majorité des établissements répondent d'ailleurs à cette problématique en conservant une destination scientifique ou culturelle, comme l'institut zoologique devenu Aquarium-Muséum, l'institut anatomique accueillant les sections linguistiques de l'Université, ou encore, l'institut botanique où sont notamment installés la Maison liégeoise de l'Environnement et le CRIE21. L'histoire des instituts Trasenster ne cesse cependant de se réinventer, en témoignent deux d'entre eux, aujourd'hui au cœur de l'actualité : l'institut Montefiore et l'observatoire de Cointe font à présent l'objet de projets majeurs visant leur réhabilitation.

Le quartier du Jardin botanique de Liège²²

L'institut dont fait part cet article appartient donc à la seconde vague de construction des instituts Trasenster, sa réalisation s'inscrivant dans les travaux d'achèvement et de réaménagement du Jardin botanique de Liège.

L'établissement du Jardin botanique entamé en 1840 suivant les plans dressés par l'architecte de la ville Julien-Étienne Rémont (1800-1883) (fig. 17) accéléra l'urbanisation de son quartier, dont l'affectation était alors principalement agricole. Sa création fit progressivement grimper la valeur foncière des terrains alentour et les parcelles devinrent prisées aux yeux de la bourgeoisie, menant à la multiplication des habitations, sous forme de maisons mitoyennes. La transformation sociale et architecturale fut accompagnée d'une modification des voiries existantes et de la création de nouveaux axes à partir de 1845, selon les standards hygiénistes du XIXe siècle. Les rues Fusch et Courtois, à l'angle desquelles fut plus tard installé l'institut pharmaceutique, furent notamment tracées en 1860.

21 Centre Régional d'Initiation à l'Environnement.

22 DE HARLEZ DE DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, FRANKIGNOULLE Pierre, 2005, p. 1-7 ; DE SELLIERS DE MORANVILLE Marie, DESTINAY Philippe, 2005, p. 2-3.

Néanmoins, le chantier de construction du parc se trouva à l'arrêt dès 1843, faute de moyens financiers. Les retards furent déplorés par le professeur de botanique et directeur scientifique du jardin, Édouard Morren (1833-1886), qui ne cessa d'alerter son institution²³, puis l'État belge²⁴. Le professeur se battait pour l'exécution des travaux dont son père Charles Morren (1807-1858) avait obtenu la réalisation. À cette époque, la durée de l'entreprise était estimée à cinq ans, l'achèvement projeté pour 1845. Pendant plus de trente ans, Édouard Morren dut pourtant dispenser son enseignement dans un vestibule inadéquat et observer la disparition progressive des collections botaniques universitaires, stockées dans de piètres conditions²⁵.

Le plan du Jardin botanique ne revint finalement sur la table qu'en 1875, à l'occasion des premières esquisses du projet des instituts Trasenster. La modification des cheminements du parc était alors projetée, selon le plan dressé en 1883 par Édouard Morren (fig. 18), rectifiant légèrement celui de Julien-Étienne Rémont. Ces transformations paysagères accompagnèrent le remaniement des constructions du site, voyant le déplacement de la maison du jardinier en chef (fig. 19) et des premières serres basses, ainsi que l'achèvement de la construction des serres hautes. Enfin, le projet d'édification des deux nouvelles constructions universitaires sur le site modifia également considérablement ce lieu. L'institut pharmaceutique s'implanta à l'angle nord-ouest de ce parc, aux côtés de l'institut botanique.

L'institut pharmaceutique de Lambert- Henri Noppus

Présentation du bâtiment d'origine (1882-1883)

Le projet et son architecture

Par son appartenance à l'ensemble des instituts Trasenster, l'institut pharmaceutique s'inscrit dans l'histoire de Liège, ayant contribué à sa construction en tant que ville universitaire à la fin du XIX^e siècle. Par sa position plus particulière dans le Jardin botanique également, le bâtiment influença le développement de son quartier et s'affirma en tant que point de repère urbain.

Mais l'institut constitue également un témoin considérable de l'architecture de la fin du XIX^e siècle en Belgique. Derrière sa façade de style néoclassique, il recelait en effet de nombreux espaces soigneusement composés et ouvragés. De même, l'architecte Lambert-Henri Noppus sembla porter tout particulièrement attention au traitement de la lumière, de la spatialité et de l'ornementation des espaces qu'il conçut pour les pharmaciens. Le programme architectural de l'établissement, témoignant d'une période d'essor pour l'Université de Liège et plus largement pour le développement scientifique en Belgique, fut aussi au centre des préoccupations. Sa fonctionnalité fut structurée autour de trois salles qui servirent de théâtre au développement de la pharmacie à Liège, à la fin du XIX^e siècle mais aussi tout au long du XX^e siècle. L'édifice fut également conçu pour recevoir un équipement spécifique, en lien avec des technologies et des techniques aujourd'hui dépassées.

23 Notamment A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 241, MORREN Édouard, Rapport sur les constructions du Jardin botanique de l'université de Liège, adressé à Monsieur l'Administrateur-Inspecteur de l'université, 09/09/1862 et 26/03/1864.

24 Idem, MORREN Édouard, Rapport sur les besoins matériels de la botanique à l'Université de Liège, adressé au Ministre de l'Instruction publique, 25/04/1877.

25 Idem, MORREN Édouard, Rapport sur les constructions du Jardin botanique de l'université de Liège, adressé à Monsieur l'Administrateur-Inspecteur de l'université, 09/09/1862.

L'implantation (fig. 18)

L'implantation des instituts pharmaceutique et botanique vint modifier par petites touches l'aménagement d'origine du parc et les constructions présentes sur le site. Loin de partir d'une page blanche, Noppius établit les nouveaux bâtiments dans un angle de cette imposante parcelle, conservant le caractère végétal du reste du site et ses aspects paysagers et récréatifs. Cette intention de conserver l'unité et la centralité du parc transparaissait d'ailleurs dès les premières esquisses du projet de l'architecte au Jardin botanique, lorsqu'il était encore question d'y établir les instituts zoologique, pharmaceutique, physiologique et botanique (fig. 20).

Afin d'apaiser les craintes et l'opposition vive du voisinage, Noppius positionna l'édifice à dix mètres de la voirie. Pour signifier l'accès principal et augmenter sa visibilité, l'entrée fut disposée dans la diagonale du plan, faisant face au carrefour des rues Courtois, Fusch et Duvivier.

Le langage architectural au travers du style et de la matérialité

L'institut adopta une architecture néoclassique, style qu'il partagerait avec la majorité des bâtiments universitaires liégeois que conçut Lambert-Henri Noppius, de même que ceux conçus peu après par son confrère Laurent Demany. Ce style était favorisé par l'administrateur-inspecteur de l'Université François Folie (1833-1905), rejoint par la Commission royale des Monuments, qui tendait alors à condamner l'emploi du néogothique pour un établissement scientifique²⁶. L'institut anatomique se vit en effet vivement critiqué par la délégation, notamment pour ce motif, quelques années plus tard, le style n'étant (...) *pas celui qu'il aurait fallu pour un édifice de ce genre où doit abonder l'air et la lumière (...)27 : c'est seulement pour ne pas entraver l'exécution de ce projet qui paraît très urgent28* que la Commission le revêtit de son approbation. En 1880, il est cependant probable que le style néo-Tudor de l'institut astrophysique ne se soit pas vu critiqué de la sorte. En effet, la configuration particulière et la position de cet édifice dans un écrin de verdure, au sein du parc privé, lui conférèrent certainement le « charme pittoresque » que la Commission ne trouva pas à l'institut anatomique.

Concernant l'usage que Noppius fit du style néoclassique, il traita l'architecture des espaces de façon hétérogène, selon que leur valeur était représentative ou purement fonctionnelle. Cette différenciation se manifestait dans la richesse de l'ornementation réservée aux lieux d'accueil et d'apparat, principalement la façade principale (fig. 21) et le « péristyle »²⁹, qui véhiculaient une image universitaire prestigieuse. Ceux-ci faisaient fortement référence au langage architectural de l'Antiquité, comparé aux lieux d'enseignement, qui présentaient un vocabulaire plus sobre. Les espaces techniques étaient quant à eux dépouillés de tout décor.

En relation avec ce contraste d'usage du langage architectural, le traitement de la matérialité se voyait également fortement différencié. L'appareil mixte de pierre de Gobertange et de petit granit, employé pour la façade noble de l'institut, se démarquait des matériaux plus modestes, peu ouvragés et donc moins coûteux réservés à l'élévation arrière, qui présente une maçonnerie commune en brique. Située sur la cour de service partagée avec l'institut botanique, elle se trouvait à l'origine cachée des usagers du parc par les serres hautes. Celles-ci ayant disparu en 1944, la façade arrière se trouve aujourd'hui quasiment entièrement exposée au public.

26 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de la Commission royale des Monuments au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, 20/09/1884.

27 Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossier « Liège 2.95 », inventaire des pièces concernant la construction d'un institut anatomique, 1883.

28 Idem, lettre de la Commission royale des Monuments au ministre de l'Intérieur, 23/06/1883.

29 Nom utilisé pour décrire le vestibule de l'institut, dans les textes datant de l'époque de sa construction.

La plus grande longueur du bâtiment s'appuyait sur un étage de soubassement lui permettant de reprendre le dénivelé important de la rue Fusch³⁰. Le grand laboratoire et le péristyle, lieux d'importance dans l'institut, étaient mis en évidence depuis l'espace public par une projection en avant. Les saillies présentaient une variation du vocabulaire et de la grammaire architecturales employées pour le reste de la façade, accentuant davantage son relief et sa verticalité. Ces avant-corps animaient l'élévation avant, en interrompant la forte horizontalité de sa composition. Soulignons parmi ceux-ci le traitement particulier de l'entrée principale, qui fut ornée d'un fronton sculpté évoquant la discipline pharmaceutique, par un bas-relief dépeignant un calice autour duquel s'enroule un serpent ainsi que des motifs de plantes médicinales (fig. 22).

Bien entendu, ce lien existant entre la fonction de l'institut et son architecture ne se lisait pas seulement dans les choix de style, de motifs et de matériaux effectués par Noppius, il transparaissait également dans l'organisation des salles et leur spatialité.

Le programme au travers de la composition, de la distribution et de la spatialité

Les descriptions reprises dans l'ouvrage *Les locaux de la Faculté de Médecine*³¹, datant de 1902, sont les plus anciennes dont nous disposons qui témoignent du programme du bâtiment. Elles sont accompagnées d'un plan du rez-de-chaussée (fig. 23) non signé, mais présentant un titre similaire en termes de typographie et de graphisme à celui observé sur un plan de Noppius dressé vingt ans plus tôt³². Cette ressemblance suggère une attribution à l'architecte (décédé depuis treize ans lors de la parution de l'ouvrage), ce qui pose alors la question de la date de réalisation du document. Quand bien même cette hypothèse concernant l'attribution s'avèrerait fautive et que donc ce plan nous informerait de la situation en 1902, il semblerait que le gros-œuvre n'ait pas encore été modifié à ce stade depuis 1883, si on en croit l'absence d'indices matériels et archivistiques témoignant l'inverse. Les configurations illustrées sur ce plan semblent donc refléter un état « d'origine » du bâtiment, tel qu'il fut imaginé ou tel qu'il fut livré.

En outre, nous disposons d'une collection fascinante de cartes postales de l'Université de Liège du photographe Gustave Marissiaux (1872-1929), ayant notamment capturé la spatialité, le mobilier et parfois même, les occupants des locaux principaux de l'institut pharmaceutique, vers 1921.

Les descriptions et les photographies offertes par l'article de François Schoofs dans le *Journal de Pharmacie* en 1937³³ permettent de compléter ces informations, bien qu'il faille garder à l'esprit que le bâtiment avait alors récemment subi des transformations pour accueillir le nouveau service de pharmacognosie³⁴.

L'institut était à l'origine disposé sur trois niveaux : le sous-sol, le rez-de-chaussée et les combles. Le lien fonctionnel existant entre les différents locaux de l'établissement semble avoir influencé la manière dont ils sont structurés autour des axes de circulation, deux longs couloirs distribuant les ailes Fusch et Courtois à partir du péristyle. Plusieurs espaces plus importants (par leur symbolique ou en termes de fonction d'accueil d'un grand nombre d'étudiants), en plus d'être mis en évidence dans l'élévation du bâtiment, ressortent également dans la composition du plan par leur centralité et des jeux de décrochés.

30 Cet étage est nommé « sous-sol » dans les divers plans de l'institut ; nous emploierons également cette expression pour le décrire.

31 UNIVERSITÉ DE LIÈGE, 1902, p. 42-45.

32 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, NOPPIUS Lambert-Henri, Université de Liège. Institut Pharmaceutique. Plan des charpentes en fer, 1882.

33 SCHOOLS François, 1937, p. 795-799.

34 Cf. infra p. XXXX.

Le rez-de-chaussée (fig. 24) accueillait le péristyle (1) et trois grandes salles de cours : l'auditoire (2), le grand laboratoire (3a) et le musée (4). Il recevait également les appartements du concierge (5) et dix-neuf espaces secondaires (6), hébergeant de plus petits laboratoires, les bureaux des professeurs (dont celui du directeur Alfred Gilkinet)³⁵ et les diverses fonctions attenantes. Le péristyle (1) était une salle carrée de près de 80 m² servant de lieu d'accueil à l'institut, accessible par le porche d'entrée et son perron. La verticalité de cet espace était accentuée par la grande hauteur de son plafond voûté et par ses sombres colonnes et pilastres engagés, en petit granit poli (fig. 25). En plus de son aspect monumental, ce lieu possédait presque un caractère théâtral puisqu'il était baigné dans une lumière descendante, depuis les impostes surmontant les portes d'entrée (n'éclairant aujourd'hui plus cet espace mais celui de l'étage, ajouté en 1962³⁶). Concernant l'auditoire à gradins (2), il était accessible aux étudiants par le haut (fig. 26), via un escalier hélicoïdal et un vestiaire, tandis que son estrade était en communication avec une salle de préparation des cours à destination du personnel enseignant (6a). Le grand laboratoire (3a) était également entouré de ses locaux secondaires, comprenant les salles des assistants, des produits chimiques et des verreries. Il était en outre en relation avec la salle d'évaporation (6b), plus précisément localisée entre deux terrasses destinées aux opérations à l'air libre, alors appelées « halles ouvertes » (7a). En plus de grandes baies orientées au nord, ce lieu bénéficiait d'une lumière zénithale grâce aux lanterneaux aménagés dans la toiture (fig. 27). Malgré ses dimensions importantes³⁷, cette vaste salle tirait également avantage de sa spatialité remarquablement libre, offerte par une charpente métallique de type « Polonceau » (fig. 28), observable aujourd'hui (fig. 29), bien qu'auparavant cachée derrière un faux-plafond mouluré. Cette sous-structure en cintres de bois et tirants en fer comprenant le contre-lanterneau a disparu lors des transformations des années 1970³⁸. Quant au musée (4), espace plus fermé et étroit s'étirant sur 22 m de longueur, il recevait le nécessaire de microscopie, ainsi que les collections de matériel didactique (notamment des plantes artificielles et des planches explicatives) et de produits (une variété de plantes officinales, de réactifs et de drogues) (fig. 30).

Le sous-sol (fig. 31) accueillait quant à lui une salle (3b) à l'aplomb du grand laboratoire et aux dimensions identiques, mais dont la hauteur était plus de deux fois inférieure (fig. 32). L'espace était en outre moins libre, en raison des larges colonnes de section carrée soutenant les voûtes, et était relié au rez-de-chaussée par un escalier monumental qui débouchait directement dans la salle d'évaporation. Ce niveau recevait également vingt-deux locaux complémentaires (6) : des laboratoires, les magasins de produits chimiques et de verreries, les lavoirs et les caves destinées au chauffage et aux compteurs. Il était en communication avec deux remises extérieures (7b) situées dans la cour, sous les halles ouvertes.

Enfin, les combles (fig. 33) étaient occupés par cinq pièces constituant les espaces de vie et les rangements du concierge, auxquels il pouvait accéder via l'escalier privé de ses appartements. Le reste de ce niveau était qualifié de « faux-greniers » (6) en 1932, avant le rehaussement de l'aile Courtois³⁹.

35 COMHAIRE Charles, 1892, p. 41.

36 SCHREURS Astrid, 2021, t. 1, p. 46.

37 16 m de large et 27 m de long pour 8,85 m de haut.

38 Cf. infra p. XXXXX.

39 SERVAIS, Université de Liège, Institut de Pharmacie Rue Fusch n°5, la création du service de pharmacognosie, 3 plans, 31/03/1932 (plans transmis à l'auteure par les professeurs de la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2018 – lieu de conservation inconnu).

Tout comme le statut des espaces et les liens fonctionnels semblent avoir dicté la place des différents locaux dans la composition du plan, il apparaît aussi que la spatialité propre des locaux fut fondamentalement influencée par des questions de programme. Cependant, la compréhension de cette relation passe également par la connaissance de l'équipement scientifique qui fut installé dans l'institut avant sa mise en service.

L'équipement au travers du mobilier et des techniques spéciales

La destination du bâtiment demanda l'installation d'un mobilier et d'un outillage scientifique spécifiques à la pratique et à l'enseignement de la pharmacie. Les sources mobilisées pour l'étude du programme architectural ont également permis d'améliorer notre compréhension de cet équipement.

L'institut comprenait notamment un gradin de bois équipé de cent-vingt sièges pliants, installé dans l'auditoire. Ce dernier est toujours présent aujourd'hui (fig. 34), ainsi que les tableaux noirs coulissants. La présence de canalisations d'aspiration situées au centre de la salle de préparation des cours attestée sur un plan du sous-sol non daté, indiquerait également le placement d'une table de travail dans la pièce attenante⁴⁰. Quant au grand laboratoire, il recevait entre autres des cages d'évaporation et trente-deux tables de travail de deux places, aussi appelées « paillasses » (fig. 35).

Outre cet équipement lui-même et son influence observable sur l'architecture, l'étude du bâtiment et les recherches en archives révèlent aussi la mise en œuvre de techniques constructives insoupçonnées lui étant liées. On parle alors de technologies invisibles qui auraient été mises en place pour permettre le fonctionnement du matériel. Différentes traces suggèrent en effet la présence de réseaux d'aspiration, de ventilation, de chauffage, de gaz, d'eau courante et d'évacuation.

Des canaux d'évacuation d'air vicié enterrés parcouraient ainsi le sous-sol de l'édifice, remontant dans les murs et colonnes pour se raccorder aux nombreuses hottes d'aspiration, dont les cages des tables de travail. Le tirage aurait donc été effectué par le bas, ne nécessitant pas la mise en place de dispositifs en partie supérieure des pièces concernées. Les fluides seraient ensuite réunis dans de plus larges canalisations (fig. 36), pour être évacués par une des cheminées d'appel principales.

Tous les vides techniques apparaissant dans les murs sur le plan de 1902 ne sont cependant pas attribués au réseau d'aspiration. L'institut disposait en effet également d'un chauffage à air chaud, du constructeur Charles de Lairesse, système alors prisé pour les grands espaces en raison de sa rapidité à diffuser une grande quantité de chaleur⁴¹. La distribution d'air chaud passait par des tuyauteries dans la maçonnerie et débouchait dans les différentes salles, certainement au droit des grilles circulaires apercevables sur les photographies d'époque (fig. 37-38).

Les paillasses des laboratoires étaient en outre raccordées à l'eau courante et au gaz de ville, et l'évacuation des eaux usées se faisait dans des tuyaux en grès vers le canal de la ville.

40 ANONYME, Université de Liège. Institut de Pharmacie. Canalisations pour l'aspiration, s.d. (plan transmis à l'auteure par les professeurs de la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2018 – lieu de conservation inconnu).

41 CHALMARÈS G., 7 mars 1903, p. 219-222.

Des études complémentaires concernant le mobilier et les instruments aujourd'hui disparus seraient nécessaires pour déterminer dans quelle mesure l'équipement avait été conçu sur mesure pour l'institut, et dans quelle mesure l'institut avait lui-même été conçu sur mesure pour recevoir son équipement. Notre projet de thèse vise à effectuer des recherches à cet effet dans les collections scientifiques et techniques universitaires en cours d'inventaire, disséminées dans les implantations rattachées à l'Embarcadère du Savoir (pôle muséal et culturel) et dans des structures internes de l'Université (départements, facultés, laboratoires).

Le chantier de construction⁴²

Les plans et le cahier des charges de l'institut pharmaceutique à construire à l'angle des rues Fusch et Courtois furent dressés par l'architecte Noppius, avec les suggestions et l'approbation de l'ingénieur principal des Ponts et Chaussées Jules Rycx. Le Conseil communal de la Ville de Liège approuva ces documents le 12 mars 1881, soit quelques jours à peine après le démarrage des travaux de construction de l'institut botanique. Selon l'administrateur-inspecteur François Folie, à la fin du mois d'avril de cette même année, les professeurs et le recteur avaient également exprimé leur total accord sur les aménagements proposés. *Je pense, Monsieur le Ministre, que peu d'Instituts de l'espèce pourront rivaliser en Europe avec celui dont j'ai l'honneur de vous soumettre les plans*⁴³, écrivait-il, exhortant les autorités nationales à approuver les documents au plus vite, afin d'annoncer l'adjudication le 1er juin au plus tard. Le Ministère des Travaux publics demanda cependant un examen des plans et du cahier des charges aux architectes principaux du Service des Bâtiments civils. Une fois leurs remarques intégrées par Noppius, les documents furent finalement approuvés par le Ministère de l'Instruction publique le 10 juin 1881 et par le Ministère des Travaux publics le 11 juin 1881 ⁴⁴.

La construction fut ensuite mise en adjudication publique pour 325.520,21 francs, le 29 juillet 1881, soit deux mois après la date initialement visée par François Folie. Noppius déclara assister à la proclamation de l'appel, à l'hôtel du Gouvernement provincial⁴⁵. L'incomplétude du dossier fourni, due aux délais serrés, fut contestée auprès du gouverneur par un des adjudicataires avec l'appui de deux de ses concurrents, mais la procédure n'en sembla pas être affectée. À l'issue de la soumission, les travaux furent remportés pour une somme de 280.500 francs (soit 45.020,21 francs inférieurs à l'estimation) par l'entrepreneur Pierre Legrève, établi au n° 49 de la rue Longue-Vie à Ixelles. Ce dernier avait récemment construit les hôtels de la place du Petit Sablon à Bruxelles ainsi que l'aile du palais des Beaux-Arts (vers la rue du Musée), ces deux entreprises ayant pleinement satisfait l'Administration des Bâtiments civils, le décrivant alors comme un homme *très actif et laborieux*⁴⁶.

Le chantier se déroula sous le contrôle de la direction liégeoise de l'Administration des Ponts et Chaussées. La surveillance de l'architecte provincial était également requise, ce dernier touchant des honoraires pour la direction des travaux de construction. Il était notamment tenu de déterminer l'ordre dans lequel les ouvrages seraient exécutés, d'assurer la conduite de ses travaux sans gêner les éventuelles entreprises spéciales et de fournir les épures et métrés détaillés en temps requis.

⁴² A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, 284 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249 ; A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176.

⁴³ A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de F. Folie au ministre de l'Instruction publique, 28/04/1881.

⁴⁴ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, NOPPIUS Lambert-Henri, Province de Liège. Université de Liège. Cahier des charges et devis estimatif relatif à la construction d'un institut pharmaceutique, N° 109, Liège, Ministère des Travaux publics, 28/04/1881, p. 4.

⁴⁵ A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, lettre de L.-H. Noppius au ministre des Travaux publics, 02/07/1881.

⁴⁶ Idem, lettre n° 12478 a/3 de l'Administration des Bâtiments civils du Brabant au ministre des Travaux publics, 08/08/1881.

Cependant, des réclamations de l'entrepreneur et des agents des Ponts et Chaussées, reprochant des retards et le manque d'implication de Noppius, laissent penser qu'il aurait négligé ce rôle. Le chantier s'était pourtant peut-être déroulé sous les fenêtres mêmes de l'architecte puisqu'il se localisait au n° 10 de la rue Courtois en juin 1881⁴⁷, ce qui pourrait indiquer qu'il y résidait ou y exerçait son activité professionnelle.

Les travaux s'achevèrent finalement le 21 septembre 1883⁴⁸, ce qui représentait un dépassement de presque quatre mois au délai de quinze mois, courant à partir de l'ordre de mettre la main à l'œuvre.

Analyse des premières années de mise en service (1883-1900)

La procédure de réception de l'ouvrage

Une partie significative de la correspondance au sujet des réceptions provisoire et définitive de l'institut a été conservée dans les fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées. Ceux-ci recèlent en outre de nombreux documents officiels collectés et rassemblés dans le dossier du bâtiment, tels que les procès-verbaux de réception, des ordonnances de paiement de l'entrepreneur et de l'architecte et un arrêté ministériel. En plus de nous renseigner sur le déroulement de la réception de l'ouvrage dans les années 1883 et 1884, ces archives constituent des documents-clefs pour cerner les spécificités de la procédure à l'œuvre, révélant au passage les difficultés et problèmes émanant de ce processus. Certaines critiques apportées à Lambert-Henri Noppius par le service de contrôle témoignent également de la façon dont l'architecte a endossé la gestion du chantier, dans ses dimensions administrative et financière.

Les réceptions provisoires eurent lieu au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Chacune débloquait en effet la délivrance par vingtième des montants dus à l'entrepreneur et à l'architecte, tel que mentionné dans le cahier des charges. La somme acquittée à Pierre Legrève pour chaque réception comprenait ainsi un tantième du prix de l'adjudication, auquel se soustrayait un dixième, gardé par l'État en garantie de la bonne réalisation des travaux. Quant aux honoraires de Lambert-Henri Noppius, ils semblaient s'élever à cinq pour cent de la valeur des ouvrages car il recevait, à chaque certificat de paiement, une somme équivalant à cinq pour cent du montant alloué à l'entrepreneur. La dernière réception provisoire eut lieu le 29 septembre 1883. Cependant, des manquements dans la procédure administrative furent relevés au début de l'année 1884, faisant entrave à l'envoi des pièces de comptabilité⁴⁹.

En premier lieu, dans sa lettre du 12 janvier 1884, le ministre de l'Instruction publique s'étonnait que l'architecte n'ait pas joint en annexe au procès-verbal les décomptes qui y étaient renseignés. Cependant, ce dernier informa les Ponts et Chaussées qu'il ne s'était pas chargé de la transmission des documents à l'État : *Je me permettrai aussi de vous faire remarquer, Monsieur l'Ingénieur en chef, que si les pièces qui nous occupent ont été envoyées directement au Département de l'Instruction publique, elles l'ont été par les soins de M. l'Administrateur Inspecteur de l'Université qui me les avait réclamés avec insistance, à la suite probablement d'une demande émanant de ce département*⁵⁰.

47 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, lettre de l'inspecteur général du Ministère des Travaux publics à L.-H. Noppius, 30/06/1881.

48 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, NOPPIUS Lambert-Henri, Procès-verbal de réception provisoire, 29/09/1883.

49 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176.

50 Idem, lettre de L.-H. Noppius à l'ingénieur en chef, 07/02/1884.

Certainement dépêché par le ministère, le responsable académique aurait donc involontairement envoyé un dossier incomplet, omettant au passage la vérification de l'Administration des Ponts et Chaussées. Lambert-Henri Noppus défendit sa bonne foi, expliquant que l'erreur ne sous-entendait pas un mépris volontaire des remarques que l'ingénieur en chef directeur avaient déjà effectuées sur les décomptes en question. Ils s'étaient en effet avérés problématiques par le passé : dans l'état relatif aux halles ouvertes dressé par l'architecte, il n'avait pas correctement tenu compte des erreurs rencontrées dans le détail estimatif et les plans qui lui servaient de base. De plus, les documents concernant les armatures du plafond du grand laboratoire n'avaient pas été approuvés par le ministre des Travaux publics, conformément aux prescriptions régissant les travaux imprévus (décrites dans le cahier des charges). *M. Noppus paraît avoir l'habitude d'établir avec les entrepreneurs des systèmes de compensations de travaux en plus et en moins sans se croire tenu d'en rendre compte à l'administration. Des faits de ce genre se sont déjà produits pour la restauration du Palais des Princes évêques*⁵¹, écrivait en effet le directeur général du Ministère des Travaux publics, en décembre 1883.

En second lieu, il fut reproché à Lambert-Henri Noppus la rédaction incorrecte du procès-verbal, mentionnant que les travaux avaient été achevés en temps voulu. L'architecte avait en effet approuvé les ouvrages alors qu'une grande partie des balustres de l'aile droite n'avait pas encore été posée, indiquant lui-même dans sa lettre du 11 février 1884 : *l'entrepreneur vient de m'avertir qu'il allait immédiatement procéder à leur placement, ce qui porte à croire qu'ils seront placés très probablement dans le courant de cette semaine*⁵². En outre, Lambert-Henri Noppus avait rédigé le procès-verbal en supposant une acceptation de la demande de prolongation de délais que l'entrepreneur avait effectuée, la considérant juste au vu des circonstances invoquées. De fait, Pierre Legrève avait accumulé du retard en raison de la mise à disposition tardive du terrain à bâtir, comme cela avait été le cas pour l'entrepreneur Jacques Halin lors de la construction de l'institut botanique en 1881⁵³. Néanmoins, la procédure ne permettait pas d'allonger un délai écoulé, la compensation se faisant seulement dans un second temps, par l'annulation des amendes de retard dues à l'État.

Bien que nous ne disposions pas du procès-verbal de réception provisoire ayant été critiqué par l'Administration des Ponts et Chaussées, nous pouvons constater que la version modifiée possède la mention suivante : *Les travaux achevés le 21 septembre 1883 devaient être terminés pour le 5 juin 1883*⁵⁴.

La validation des pièces relatives à la réception provisoire par l'Administration des Ponts et Chaussées marqua la délivrance du cautionnement de 15.000 francs ayant permis à Pierre Legrève de concourir à l'adjudication des travaux. Cette somme fut ainsi remboursée à son bailleur M. Hanquinaux, fin février 1884⁵⁵.

51 Idem, lettre du directeur général à l'ingénieur en chef, 12/12/1883.

52 Idem, lettre de L.-H. Noppus à l'ingénieur en chef, 07/02/1884.

53 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, lettre de l'administrateur du Ministère de l'Intérieur au ministre des Travaux publics, 5/10/1882.

54 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, NOPPIUS Lambert-Henri, « Procès-verbal de réception provisoire », 29/09/1883.

55 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, ordonnance de paiement de l'ingénieur en chef directeur à destination du sieur Hanquinaux, 21/02/1884.

Dans un second temps, la réception définitive des travaux eut lieu le 29 septembre 1884, soit un an après la fin des travaux de construction. Le procès-verbal, certifiant que les ouvrages étaient restés en parfait état d'entretien et qu'ils étaient conformes aux clauses et conditions du cahier des charges, fut dressé par Noppius et accepté par Legrève.

Cette étape, clôturant la phase de construction de l'institut, marqua la délivrance du solde des montants dus à l'entrepreneur et à l'architecte. L'Administration des Ponts et Chaussées, attestant de la conformité de la réception, autorisa l'envoi des ordonnances de paiement aux intéressés. L'entrepreneur reçut la somme qui lui avait été retenue pour garantie, à hauteur du dixième du montant total des travaux (comprenant le prix de l'adjudication additionné à celui des travaux imprévus), soit 31.581,15 francs. De même, Lambert-Henri Noppius fut acquitté du solde de ses honoraires, à hauteur de 1.579,06 francs.

Les réceptions de l'institut pharmaceutique possédèrent ainsi un rôle significatif des points de vue administratif et financier, expliquant l'importance de la procédure appliquée et vérifiée par l'Administration des Ponts et Chaussées. Les malfaçons qui furent reprochées à Noppius dans sa maîtrise d'œuvre comprenaient d'ailleurs le non-respect d'un certain nombre de ces formalités. Pourtant, par sa fonction, l'architecte provincial était certainement au fait du *modus operandi* à observer lors de l'édification de bâtiments publics. Les défauts pourraient donc être attribués à un manque de temps, empêchant la bonne exécution de certaines tâches fastidieuses, telles que la réalisation des décomptes. En effet, l'urgence du projet de construction semblait être régulièrement soulignée durant la phase de conception et d'adjudication. En outre, en plus de se succéder à un rythme rapide, les chantiers des instituts Trassenster connaissaient des chevauchements, laissant penser que Noppius était alors confronté à une charge de travail considérable. En 1883 notamment, en parallèle de l'exécution de la décoration de la façade du palais des princes-évêques, il était chargé du chantier de l'institut pharmaceutique, du démarrage de la construction de l'institut anatomique et probablement de la conception des instituts physiologique et zoologique, dont les travaux commencèrent deux ans plus tard. Cependant, certaines des erreurs de l'architecte pourraient également être attribuées à ses méthodes professionnelles, pas toujours compatibles avec celles imposées par les Ponts et Chaussées. Ainsi, la mention de la gestion des arrangements financiers et de la relation architecte-entrepreneur souligne la dimension informelle considérable de l'exercice de Lambert-Henri Noppius. Les témoignages dont nous disposons à l'occasion des réceptions, tels que celui fournis par le directeur général du Ministère des Travaux publics en décembre 1883, nous informent en partie de cette facette, essentielle pour comprendre la pratique de chantier de l'architecte dans toute sa complexité.

Il faut également souligner que par la clôture du chantier et la libération des paiements, les réceptions indiquaient théoriquement, dans l'histoire de l'institut pharmaceutique, la fin de la mission de surveillance de l'Administration des Ponts et Chaussées et du soutien du Gouvernement. Ce véritable « passage de flambeau » de l'État à la Ville, en ce qui concerne la gestion de l'établissement, ne transparait cependant pas dans la documentation. Le réel « silence » des archives de 1883, à ce sujet, fut néanmoins suivi par une abondance de correspondances en témoignant dans les années suivantes. Au-delà des malfaçons précitées relevées par le service de contrôle, qui constituaient des manquements à la procédure, les échanges épistolaires laissent alors entrevoir l'existence de manquements dans la procédure. De fait, selon ses dires en 1888, le Conseil communal de Liège n'aurait pas été officiellement averti de la réception⁵⁶, marquant pourtant le début de ses responsabilités quant aux dépenses liées à l'institut.

56 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, lettre de M. Pirot, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, au ministre des Travaux publics, 03/03/1888.

Selon l'article 7 de la loi du 15 juillet 1849, la charge financière que l'administration devait endosser constituait en effet sa seule obligation relative à l'agrandissement, à l'amélioration et à l'entretien des bâtiments universitaires. La passation de responsabilité n'ayant pas été formalisée, le pouvoir local ne fut donc appelé à intervenir ni dans la surveillance ni dans la réception des travaux. Cette zone d'ombre dans la procédure et le manque d'implication de la Ville pendant la phase de chantier et sa clôture se trouvèrent pourtant à l'origine de longs et épineux débats, débutant seulement quelques années après la mise en service de l'institut, avec l'apparition des premiers problèmes liés aux nouveaux locaux.

Les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration

Les archives mobilisées pour examiner la phase de construction et les réceptions de l'institut pharmaceutique ne s'arrêtent pas à l'année 1884. Au contraire, en continuité de celles-ci, les fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées recèlent de nombreux dossiers s'étendant jusqu'au XXe siècle. L'étude de cette documentation ultérieure permet de mettre en lumière la réelle complexité des chantiers d'envergure de cette époque. D'une part, elle dévoile que l'entrée en fonction du bâtiment ne marquait véritablement pas l'achèvement du chantier : la mise en service du bâtiment se déroula alors que l'édifice n'était pas encore pleinement parachevé. En outre, elle met en évidence un certain nombre de problèmes qui survinrent rapidement à l'usage, en raison de défauts de conception et de construction. Ce chapitre se penche plus particulièrement sur les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration effectués pour ces raisons durant les premières années de l'établissement.

Contexte : l'achèvement du projet initial

Pour décrire ces opérations, il faut souligner les divers ouvrages exécutés en parallèle, visant à compléter et à finaliser le projet initial. Alors qu'on œuvrait à préserver et à adapter les infrastructures datant de 1882-1883, le bâtiment se trouvait en effet toujours dans cet état d'incomplétude et

« en chantier ». Les travaux visant à achever l'institut dont nous avons la trace, ayant été effectués dans les vingt années suivant sa réception, concernaient l'équipement du bâtiment jusqu'en 1890, ainsi que les dernières opérations de parachèvement et d'aménagement des abords jusqu'en 1896. Ces ouvrages étaient régis par d'autres documents de référence car ils n'étaient pas constitutifs de l'entreprise principale. Cependant, en étant le complément indispensable, ils semblent avoir bénéficié de la même clef de répartition financière (1/4 pour la Ville et 3/4 pour l'État). Les interventions comprirent :

- en 1883 : la fourniture et le placement du mobilier, l'établissement de l'éclairage et de la distribution de gaz et d'eau ;
- autour de 1883 : l'installation de la chaufferie (entrepreneur : Charles de Lairesse à Liège)⁵⁷ ;
- entre 1883 et 1890 : l'établissement d'un paratonnerre sur la toiture⁵⁸ ;
- entre 1890 et 1892 : l'installation des compteurs à eau aux instituts et à la maison du jardinier (entrepreneur : Forestier et Du Monceau à Cureghem)⁵⁹ ;
- en 1892 : les travaux de pavage aux abords des instituts botanique et pharmaceutique (ingénieur : Victor Lambert, entrepreneur : François Léonard à Liège)⁶⁰ ;

57 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4179.

58 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4109.

59 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 286.

60 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291.

- en 1895-96 : l'ajout d'un grillage complétant la clôture des instituts au Jardin botanique (architecte : Joseph Lousberg, ingénieur : Victor Lambert, entreprise : Dertraux et Bergès à Nivelles)⁶¹ ;
- en 1896 : l'ajout d'un grillage séparant les deux instituts (architecte : Joseph Lousberg, ingénieur : Victor Lambert, entreprise : Verlaine frères à Liège)⁶².

En plus d'être concerné par l'aménagement des abords, l'établissement scientifique voisin fit également plus spécifiquement l'objet de travaux, notamment pour des réparations et la construction d'une cheminée suite à un incendie en 1887, puis à nouveau pour son entretien et son amélioration en 1888. À cette période, l'ensemble du site aurait donc été concerné par cette dynamique, visant tantôt l'addition de nouveaux éléments architecturaux, mobiliers et techniques, tantôt le soin et la transformation des ouvrages existants.

Il faut en outre souligner que le décès de l'architecte provincial Lambert- Henri Noppus eut lieu durant les premières années de mise en service de l'institut pharmaceutique, plus précisément le 5 février 1889. Après cette date, l'histoire de la construction de l'édifice vit émerger une autre figure de l'architecture liégeoise, celle de l'architecte communal

Joseph Lousberg (1857-1912). Les archives semblent indiquer que, plus généralement dans l'histoire de la construction des instituts Trassenster, ce dernier reprit la charge de la direction des travaux qui se trouvèrent soudain sans maître d'œuvre. La documentation archivistique ne semble en effet faire mention d'aucun autre architecte pour reprendre le rôle de Lambert-Henri Noppus, la plupart de ses travaux étant simplement continués et achevés sous la direction de l'Administration des Ponts et Chaussées. Joseph Lousberg reprit cependant la gestion de certains ouvrages aux instituts botanique et pharmaceutique et à l'institut physiologique⁶³.

Les réparations des toitures⁶⁴

La première phase de réparation dont nous avons la trace, après la mise en service de l'institut pharmaceutique, trouve son origine en 1885. En effet, les 12 et 13 juillet de cette année, des dégâts furent occasionnés par des pluies torrentielles, faisant déborder les chéneaux intérieurs et extérieurs du bâtiment.

Un mois plus tard, l'architecte provincial dressa un estimatif de l'entreprise en question, n'impliquant pas uniquement des travaux de réparation, mais également des travaux de modification. Ces opérations comprenaient plus particulièrement l'agrandissement du réseau, l'amélioration du système de décharge et la couverture des chéneaux intérieurs, avec parties mobiles pour l'entretien.

⁶¹ Idem ; A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4151.

⁶² A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4152.

⁶³ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4151, 4181, 4186.

⁶⁴ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4177 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291.

De fait, les dispositions du projet initial se virent critiquées par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Victor Lambert, interrogeant la responsabilité de Lambert-Henri Noppius : *Si les dispositions du projet primitif ont été considérées comme bonnes, l'expérience a démontré qu'elles auraient pu être plus parfaites. Il me paraît difficile de déterminer l'étendue qui peut incomber sous ce rapport à l'Architecte*⁶⁵. Cependant, son supérieur détermina que l'abondance véritablement extraordinaire des précipitations observées ne permettait pas de tenir le maître d'œuvre responsable des dommages, jugeant les tuyaux de section 12 cm installés théoriquement suffisants, même en temps de fortes pluies. *J'estime en conséquence que des événements de cette nature ne peuvent pas engager la responsabilité de l'architecte, à moins que la convention avenue entre l'État et lui dont je ne connais pas les termes (...) ne le dise expressément*⁶⁶, concluait-il en novembre 1885, avec une certaine réserve.

Le devis dressé par Lambert-Henri Noppius fut dument contrôlé par l'ingénieur Victor Lambert, puis il fut approuvé par les Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics. L'entrepreneur liégeois Léon Donnay, fils, déposa sa soumission pour un montant de 570 francs. Ce dernier semble avoir exécuté d'autres travaux de cet ordre lors de la construction de l'institut, sous le nom du plombier « Donnay-Toby ». La concordance de l'adresse (rue Pont d'Avroy à Liège) porte à croire qu'il s'agit bien du même entrepreneur⁶⁷.

Sa soumission ayant été approuvée par l'autorité nationale, il disposa de 15 jours pour achever ses travaux, à partir de l'ordre de service donné le 26 mars 1886. Les matériaux non-récupérables furent démontés et remis au receveur des Domaines par le conducteur des Ponts et Chaussées H. Courtois. Conformément à l'article 16 de la loi organique du 15 mai 1846 sur la Comptabilité de l'État, ces composants non-susceptibles de réemploi furent remis à l'Administration des Domaines et vendus au profit du Trésor, pour un peu plus de 90 francs. Les travaux furent réceptionnés une première fois le 15 avril par l'ingénieur Victor Lambert, et une seconde fois après expiration du délai de garantie de six mois, le 15 octobre 1886⁶⁸.

Cependant, trois années après la fin des travaux de construction, en juillet 1886, le directeur Alfred Gilkinet porta à la connaissance du ministre de l'Instruction publique, d'autres complications liées à la mauvaise évacuation des eaux. Le responsable de l'institut était en effet contraint de donner cours dans des conditions regrettables des suites de l'ampleur des infiltrations en cas de pluies persistantes, s'écoulant jusque sur les tables de travail des étudiants et gênant les expériences scientifiques. Ces problèmes qui touchaient le grand laboratoire le rendaient également soucieux de la stabilité du lanterneau et du plafond, dont il observait la dégradation progressive.

Ces plaintes furent investiguées par l'administrateur-inspecteur de l'Université ayant succédé à François Folie, Stanislas Bormans (1835- 1912). La loi de 1849 explicitait en effet que, chargé de l'inspection, ce commissaire du Gouvernement nommé par le roi veillait d'une part à *l'exécution des lois sur l'instruction supérieure et des règlements faits en conséquence de ces lois, et particulièrement à ce que les leçons soient données avec régularité et les programmes soigneusement observés*. En tant qu'administrateur, la loi spécifiait d'autre part à son sujet : *il veille à la conservation de la bibliothèque, des collections, et généralement de tout le matériel de l'université (...). De concert avec l'autorité locale, il veille à la conservation et à l'entretien des bâtiments*⁶⁹. Les problèmes de toiture, entravant la mission du corps enseignant et endommageant l'équipement ainsi que l'établissement, le concernaient donc tout

65 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4177, lettre de V. Lambert à l'ingénieur en chef Pirot, 28/10/1885.

66 Idem, lettre de l'ingénieur en chef au ministre des Travaux publics, 11/11/1885.

67 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4111.

68 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4177, LAMBERT Victor, Procès-verbal de réception provisoire, 15/04/1886 ; LAMBERT Victor, Procès-verbal de réception définitive, 15/10/1886.

69 Loi du 15/07/1849 modifiant la loi du 27/09/1835 sur l'enseignement supérieur, art. 26 & 27.

particulièrement. Cependant, le pouvoir communal, dont le rôle dans la question de la préservation des ouvrages était également mentionné dans la loi, ne fut pas immédiatement impliqué.

Dans sa lettre au ministre de l'Instruction publique du 21 juillet 1886, Stanislas Bormans, conseillé par un professionnel ayant visité les ouvrages, attribua en effet l'état des toitures à des défauts de construction et de contrôle des matériaux mis en œuvre (fig. 39). Ce dernier engageait ainsi la responsabilité de surveillance de l'architecte et de l'Administration des Ponts et Chaussées. Le ministre s'étonna également de l'apparente négligence qui avait été apportée aux ouvrages lors de la construction, ayant déjà autorisé les travaux de réparation effectués en début d'année, et sollicita une semaine plus tard une enquête auprès du ministre des Travaux publics.

La visite du service des Ponts et Chaussées sur place, en août 1886, offrit un point de vue fort différent. Les descriptions développées dans la lettre de l'ingénieur en chef Pirot, datée du 31 août, nous permirent de dresser une esquisse du principe constructif jugé défaillant (fig. 40-41). Pour cela, des hypothèses ont été émises sur base de plans réalisés en 2018 d'après un relevé de la façade⁷⁰, des fonds d'archives mobilisés aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Liège et d'un traité de construction datant de 1882 sur les couvertures en zinc⁷¹. En effet, la composition du complexe de toiture (au-dessus des charpentes et pannes conservées) n'est pas observable aujourd'hui ni décrite dans la documentation archivistique, de même que la forme et les raccords des éléments composant le chenal.

En plus du détachement de sept à huit feuilles de zinc des toitures à tasseaux (a), les agents des Ponts et Chaussées observèrent celui de la bavette en zinc (d) couvrant le socle (b) de la balustrade qui surmontait l'élévation principale (dont seules des portions subsistent aujourd'hui, notamment sur la première travée de la rue Fusch) (fig. 40). Ce détachement permettait aux eaux pluviales de mouiller le mur de façade, en partie supérieure. L'état de dégradation était attribué à l'absence de tout entretien des toitures depuis la réception du bâtiment, trois ans plus tôt. Les fonctionnaires n'écartèrent cependant pas la présence de défauts de conception, indiquant : *le seul vice du projet assez important réside dans les chenaux, établis le long des acrotères à balustre. Le chenal n'a que 28 cm de large sur 16 cm de haut et le zinc ne dépasse pas le socle de la balustrade d'acrotère*⁷².

Au sujet des travaux d'entretien, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Pirot préconisa la réalisation de quelques nouvelles soudures au droit des joints ouverts. Quant au lanterneau préoccupant le directeur, il évaluait à 60 francs la dépense à effectuer pour le masticage et la peinture des parties vitrées, estimant que de plus grands travaux n'étaient en réalité pas nécessaires. Il proposa également, en guise d'amélioration des toitures, le remplacement de la bavette (d) par du plomb laminé (fig. 42 : e) recouvrant le socle, qu'il évaluait à 500 francs. Concernant l'étroitesse des chenaux, il expliqua en effet : *le seul remède que l'on puisse apporter à la situation existante est le placement d'une lanière de plomb qui sera retournée sur l'angle de la pierre de manière à recouvrir celle-ci et la feuille de zinc du chenal.*

70 VAES Guillaume, SCHREURS Astrid, Site botanique. Élévation de façade rue Fusch, plan dressé dans le cadre du cours de projet de 2^{ème} année de bachelier de la faculté d'architecture de l'Université de Liège, 2018.

71 SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE, 1882.

72 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de l'ingénieur en chef Pirot au ministre des Travaux publics, 31/08/1886.

On peut la placer par scellement dans une rainure faite dans la pierre. Aux dés des acrotères, une rainure serait entaillée dans la pierre à 0,30 m au-dessus du fond du chenal et la lanière de plomb serait fixée dans cette rainure au moyen de tringles en fers vissées dans des trous plombés. Le même travail a dû être exécuté tout récemment à la prison de Liège et au Conservatoire royal et a donné les meilleurs résultats⁷³.

Les avantages de cette disposition semblent alors être la durabilité et l'étanchéité offerte par le plomb scellé, en comparaison au zinc attaché par des pattes de fixation. Ce changement offrait ainsi une meilleure protection du nœud constructif en question, prévenant l'entrée d'eau entre le zinc du fond de chenal (c) et le socle (b), qui percolait de cette manière derrière le parement en pierre de la façade.

La Ville de Liège refusa toutefois entièrement de s'impliquer dans les dépenses, s'accordant sur l'avis initial de l'administrateur-inspecteur et du ministre de l'Instruction publique. Cette lecture différait de celle de l'Administration des Ponts et Chaussées, car bien que les dépenses liées à l'amélioration pourraient effectivement être imputées au département de l'Instruction publique, celles qui concerneraient des travaux d'entretien ordinaire devraient être assumées par l'Administration communale, avec un caractère d'urgence. Invoquant le sens commun, la Ville se refusait pourtant d'admettre qu'un édifice à peine mis en service puisse nécessiter des réparations aussi coûteuses, s'il avait été construit dans les règles de l'art. Dans son discours, le Collège des bourgmestre et échevins s'appuyait aussi sur l'existence de malfaçons dont la responsabilité de l'État n'avait pas été remise en cause, pour justifier que cette affaire ne lui incombait en rien : *Nous persistons à penser que la situation fâcheuse dont on a à se plaindre est uniquement le résultat de malfaçon dans l'exécution. L'indication des travaux à faire aujourd'hui vous le prouvera aisément. Il faut empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans le bâtiment par les parties longeant la balustrade et le zinc des cheneaux, lesquelles ne sont pas reliées par une rainure qui aurait dû être établie lors de la construction.* Ils s'appuyaient également sur leurs propres observations, ajoutant : *En outre, le nombre d'accroche maintenant les feuilles de zinc est insuffisant et doit être sensiblement augmenté⁷⁴.*

L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées rejetait cependant cet argument, expliquant que l'expérience avait prouvé que les toitures des bâtiments neufs, autant que celles des édifices anciens, nécessitaient un entretien régulier, en l'absence duquel des dommages tels que ceux qui étaient observés pouvaient survenir.

Le pouvoir national et le pouvoir communal, restant tous deux sur leur position, conduisirent chacun des visites supplémentaires sur place, accompagnés de professionnels dont ils sollicitaient l'expertise. Selon l'architecte communal A. Renier, observant également la présence du détachement des feuilles de zinc et de la bavette le 12 octobre 1886, l'état des toitures n'était pas la conséquence d'une usure habituelle, mais bien celle de l'emploi de matériaux de piètre qualité et de leur mauvaise mise en œuvre lors de la construction, notamment par un nombre insuffisant d'accroches. Cependant, l'ingénieur en chef rétorqua en novembre 1886 que, selon le maître-plombier employé à l'entretien des bâtiments civils, l'apparition des joints ouverts pouvait être attendue, en raison de l'exposition inévitable de ces ouvrages aux conditions extérieures (chaleurs d'été, orages, ouragans, gels et dégels). Il ajouta qu'il faudrait de même remplacer des ardoises manquantes ou cassées et les vitres brisées des fenêtres à tabatière et des lanterneaux.

73 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de l'ingénieur en chef Pirot au ministre des Travaux publics, 31/08/1886.

74 A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 291, lettre du Collège des bourgmestre et échevins à Stanislas Bormans, 10/02/1887.

Le ministre de l'Instruction publique s'appuya sur cet avis pour formuler sa réponse à l'administrateur-inspecteur : *en présence du peu d'importance des travaux de réparation à exécuter aux instituts précités, l'État est en droit de décliner toute responsabilité. Les rapports ci-joints de M. l'Ingénieur en chef Directeur des Ponts et Chaussées de la province de Liège et de M. l'architecte Noppius justifient cet avis dont vous voudrez bien donner connaissance à l'administration communale*⁷⁵. Le rapport dressé par Lambert-Henri Noppius étant manquant dans la correspondance conservée, son contenu nous est inconnu, mais les archives indiquent que le point de vue de l'architecte provincial s'alignait probablement avec celui des ingénieurs.

Dans le cadre de l'amélioration des chenaux étroits, qui contrairement aux réparations de la toiture ne faisait pas débat, l'ingénieur Victor Lambert dressa un devis à hauteur de 540 francs. Il fit effectuer le placement de la nouvelle bavette en plomb conformément aux indications qui avaient été données par l'ingénieur en chef Pirot en août 1886. Léon Donnay, fils, fut à nouveau sollicité pour ces travaux, remettant sa soumission le 25 février 1887. Ces modifications devaient être réalisées dans un délai d'un mois. Durant l'exécution, l'entrepreneur se chargea également d'effectuer quelques soudures que la Ville refusait de réaliser aux feuilles de zinc, pour le compte de l'État.

Ne semblant véritablement pas pouvoir s'accorder avec les Ponts et Chaussées quant aux causes des autres dégradations, la Ville annonça finalement en mars 1887 sa volonté d'effectuer une visite contradictoire officielle de l'institut pharmaceutique, sans quoi elle refuserait d'intervenir dans tous frais d'entretien du bâtiment. Cette proposition fut néanmoins rejetée par le Ministère des Travaux publics, l'Administration communale cherchant, à ses yeux, à fuir ses obligations légales. En effet, l'institut avait été remis dans les mains de la Ville quasiment quatre ans auparavant, sans susciter d'objection de sa part. Le Conseil communal avait d'ailleurs, le 23 mars 1881, délibéré et accepté la construction de l'institut pharmaceutique selon les plans de Lambert-Henri Noppius, à condition que les travaux soient exécutés pour le Gouvernement et sous sa responsabilité⁷⁶. Désormais, l'administration se plaignait pourtant de ne pas avoir été conviée, ni même avoir été tenue au fait de leur réception définitive.

Afin de remédier directement à ce problème de surveillance des travaux des locaux universitaires, la Ville fut invitée à indiquer au plus vite les vices qu'elle serait en mesure de signaler à l'institut physiologique, dont la construction s'achevait alors place Delcour (bien qu'elle ne semblât jamais les avoir faits connaître au service des Ponts et Chaussées⁷⁷).

En mai 1887, les ingénieurs constatèrent que les toitures se trouvaient en bon état suite aux travaux réalisés par Léon Donnay, insistant que leur détail de réalisation (fig. 43-44) n'était pas à la cause des problèmes constatés. Les différences existantes entre les explications fournies par Victor Lambert et les instructions de couverture reprises dans la publication de la société anonyme des mines et fonderies de la Vieille-Montagne de 1882 sont néanmoins frappantes. Avec cette parution, la compagnie espérait alors lutter contre la maîtrise souvent insuffisante des ouvriers zingueurs, mentionnant que les instructions de ce livret contribueraient à *donner plus d'uniformité dans les détails*

75 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre du ministre de l'Instruction publique à Stanislas Bormans, 01/02/1888.

76 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, Délibération du Collège des Bourgmestre et Échevins, 23/03/1881.

77 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4149.

*d'exécution des différents systèmes de couverture en zinc et en assureront les résultats irréprochables*⁷⁸. Ce guide informait ainsi d'une série de mesures, visant la stabilité et la durabilité de la toiture, qui permettent de critiquer les dispositions de l'institut pharmaceutique telles que rapportées par Victor Lambert. Il apparaît notamment que l'architecte communal A. Renier avait certainement raison en critiquant tout particulièrement le nombre d'accroches mises en place : l'agent des Ponts et Chaussées avait dessiné deux pattes de fixation en partie supérieure de chaque feuille de zinc, soit une de moins que ce qui était recommandé dans le livret de la Vieille-Montagne. Chaque patte était elle-même fixée au moyen de deux clous, contre trois dans le guide. Les tasseaux étaient quant à eux représentés par l'ingénieur comme étant cloués aux voliges selon un espacement suffisant, bien que les clous soient représentés verticaux, et non *enfoncés selon une certaine inclinaison et, alternativement en sens contraire, de façon à empêcher le soulèvement des tasseaux*⁷⁹. L'ensemble de ces facteurs aurait vraisemblablement joué dans la désolidarisation rapide des différentes pièces.

Le cahier des charges de l'institut pharmaceutique citait pourtant tout particulièrement cette firme dans la section indiquant les spécifications des différents ouvrages, mentionnant : *le zinc proviendra de la Vieille-Montagne, ou d'autres usines fabriquant des produits similaires*⁸⁰. Ce passage semble cependant décrire un niveau d'attente en termes de qualité de matériau, et non en termes de mise en œuvre, de même que les autres indications de natures et de dimensions apportées par le métré conjoint⁸¹, qui ne permettent pas d'évaluer la convenance des principes d'attache et de superposition décrits par l'ingénieur. Quant aux *ordres, dessins et épures qui seront donnés à l'entrepreneur par l'Architecte dirigeant les travaux*⁸² exigés par le cahier des charges, qui auraient fourni des éléments de comparaison supplémentaires, ceux-ci ne semblent pas avoir été conservés jusqu'à nos jours.

Bien que le service des Ponts et Chaussées ne trouvait pas de problème relatif au détail constructif en question, il reconnut qu'il ne serait toutefois pas possible d'échapper au travail d'entretien conséquent que représentaient encore le masticage et la peinture des nombreuses fenêtres de toit. Le professeur-directeur Alfred Gilkinet indiqua en effet, en décembre 1887, que des vitres menaçaient de tomber. Il réitéra de plus ses demandes à l'administrateur-inspecteur Bormans, en février 1888, lorsque les infiltrations causèrent des dégâts supplémentaires : *J'ai l'honneur de vous informer que le plâtre recouvrant le cintre d'une fenêtre de la salle d'évaporation s'est effondré hier par suite d'infiltrations provenant du toit en verre. Vous voudrez bien vous rappeler que j'ai déjà à différentes reprises attiré votre attention sur l'état des choses*

78 SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE-MONTAGNE,

1882, p. 1.

79 Idem, p. 21.

80 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4176, NOPPIUS Lambert-Henri, Province de Liège. Université de Liège. Cahier des charges et devis estimatif relatif à la construction d'un Institut pharmaceutique, N°109, Liège, Ministère des Travaux publics, 28/04/1881, p. 4.

81 Idem, p. 40 : Toiture à tasseaux en zinc N°13, feuilles de 0.80 y compris lattis en planches de bois blanc de 0.025 d'épaisseur, et cours de pannes en refendages de sapin du Nord de 0.065 x 0.18.

82 Idem, p. 4.

*qu'a amené cette dégradation, et que je vous ai fait connaître que des accidents pouvaient se provenir*⁸³.

Dans l'impasse, Stanislas Bormans fut contraint d'assumer les interventions dans l'urgence, pour éviter l'aggravation de la situation et rendre possible l'usage des locaux aux étudiants de pharmacie. Pour cela, il obtint l'autorisation de l'État et fit effectuer les travaux à l'insu de l'Administration communale. Le 22 février 1888, M. Péters-Bovy, plombier de Liège, fut ainsi chargé d'évaluer le cout des réparations et les estima à 1.328 francs. L'entrepreneur indiqua dans son devis le peu de soin qu'il considérait avoir été apporté à la construction des toitures. Les travaux à effectuer comprenaient l'épuration des chéneaux, le démontage des plaques en zinc pour y souder des accroches, la couverture du fronton avec des plaques en plomb laminé, le cimentage des cordons et corniches en pierre et la remise à neuf des parties vitrées de la toiture. Concernant cette dernière intervention, il fit appel au vitrier Michel Tamagne pour le démontage, le remontage et le masticage des ouvrages en verre, ainsi que les mises en peinture des barres de fer, choses *négligée [sic] depuis sa construction*⁸⁴.

Deux jours plus tard, le responsable académique demanda à l'entrepreneur d'exécuter les réparations, le plus tôt possible, conformément au devis qui avait été dressé. La réfection à neuf des lanterneaux, des fenêtres tabatières et de la toiture des halles ouvertes prit néanmoins du retard en raison de la mauvaise saison, M. Tamagne terminant ses travaux en aout 1888. L'administrateur-inspecteur Bormans écrivit à ce sujet en 1889 : *Il est vrai que les pluies ont été presque continues au printemps de l'année dernière, mais il est certain aussi qu'avec un peu plus de bonne volonté, le vitrier aurait pu achever son entreprise avant le mois d'aout. Á maintes reprises, faisant droit aux réclamations de M. le professeur Gilkinet, j'ai réclamé du sieur Péters-Bovy l'exécution de son contrat, et ce n'est qu'à force de demander que je l'ai enfin obtenue*⁸⁵.

L'exécution des travaux laissa ensuite place à l'inévitable litige financier les concernant. Le 8 juillet de cette année, le Collège échevinal semblait pourtant avoir tranché la question, déclarant prendre la responsabilité d'effectuer immédiatement les travaux d'entretien ordinaires à réaliser à l'institut pharmaceutique. Il clarifia cependant qu'il acceptait désormais cette charge par mesure de conciliation, sans valeur rétroactive, et *sans toutefois accepter la responsabilité des vices cachés qui pourraient être constatés dans l'avenir*⁸⁶. La Ville refusa donc une fois de plus de solder les créances relatives aux toitures de l'institut.

Le directeur général du Ministère de l'Instruction publique résuma ainsi l'apparente confusion de l'État face à la situation, demandant des explications à l'administrateur-inspecteur de l'Université : *je vous prie de vouloir bien m'expliquer pourquoi ayant reçu le 19 juillet 1888 une lettre par laquelle la Ville de Liège s'engageait à faire exécuter immédiatement aux toitures de l'institut pharmaceutique les réparations d'entretien nécessaire, celles-ci ont néanmoins été exécutées au mois d'aout, par le sieur Michel Tamagne aux frais de l'Université et à l'insu de la Ville qui prend aujourd'hui prétente de sa non-intervention pour refuser de payer une dépense qu'elle avait prise à sa charge et qui d'ailleurs lui incombait légalement*⁸⁷.

83 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, note d'Alfred Gilkinet à l'administrateur, 05/02/1888.

84 Idem, PÉTERS-BOVY, Examen des réparations à faire aux toitures de l'Institut Pharmaceutique, Liège, 22/02/1888.

85 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de S. Bormans au ministre de l'Intérieur, 25/02/1889.

86 Idem, lettre du directeur général du Ministère de l'Instruction publique au ministre, 28/02/1889.

87 Idem, lettre du directeur général du Ministère de l'Instruction publique à S. Bormans, 22/02/1889.

L'administrateur-inspecteur de l'Université, après clarification, conseilla finalement le ministre de l'Instruction publique de soustraire le montant des réparations au crédit attribué à la construction et à l'amélioration des bâtiments universitaires, dans le but de *ne pas prolonger un conflit dont le résultat paraît destiné à être favorable à la Ville*⁸⁸. Stanislas Bormans prenait certainement position pour l'Administration communale car elle n'était en rien liée à l'exécution de ces travaux dont on lui réclamait le solde. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'intérêt que le responsable universitaire avait à demander le règlement des créances à l'État, le ministre étant, en comparaison, bien plus susceptible d'accueillir favorablement cette demande si l'on en croit l'historique des débats. Ce dernier accepta en effet la proposition de l'administrateur-inspecteur, considérant que l'importance du différend avec le pouvoir communal ne justifiait pas un conflit judiciaire. Il conclut cependant, dans sa note au directeur général du ministère : *Nous nous montrerons plus rigoureux, par contre, dans l'allocation des subsides qui seraient ultérieurement sollicités*⁸⁹.

Concernant les parties vitrées de la toiture, des correspondances initiées quatre ans plus tard peuvent offrir de derniers éléments de compréhension. En effet, en 1893, le professeur de Koninck signala le danger que représentait toujours le lanterneau du grand laboratoire. L'ingénieur Victor Lambert indiqua cependant son désaccord, l'ouvrage ne présentant selon lui aucune déformation ni point défectueux. Des problèmes auraient néanmoins été causés par le passé par la grande dimension des carreaux, qui s'étaient alors brisés. Pour soutenir les verres, des traverses en fer auraient donc été ajoutées, bien que cette intervention soit difficile à cerner et à dater plus précisément, de nos jours.

De même, l'accès aux lanterneaux du laboratoire et de l'auditoire aurait été facilité pour les visites et le nettoyage à réaliser dans le futur. Deux portes auraient été établies dans le grenier, en communication directe avec ceux-ci, selon le projet de l'ingénieur Lambert⁹⁰. Une demande similaire aurait d'ailleurs été effectuée plus tard par Édouard Van Beneden, lors de la construction du grand laboratoire de l'institut zoologique⁹¹. Le traitement du lanterneau du grand laboratoire ne trahissait ainsi pas seulement certains choix constructifs inadéquats et une mise en œuvre incorrecte : il révélait également un manque crucial d'anticipation des questions d'entretien et de réparabilité, alors que celles-ci s'imposeraient particulièrement tôt dans la vie des instituts.

Tel que souligné tout au long de cette section, de multiples archives témoignent des différents travaux effectués aux toitures durant les premières années de mise en service de l'institut pharmaceutique. Cependant, le lanterneau du laboratoire ayant disparu en 1970-1973 suite à l'ajout de l'étage du grand laboratoire et les toitures de l'institut ayant été refaites entre 2003 et 2005, il est impossible d'observer de nos jours les ouvrages dont témoignent ces nombreux documents.

88 Idem, lettre de S. Bormans au ministre de l'Intérieur, 25/02/1889.

89 Idem, lettre du directeur général du Ministère de l'Instruction publique au ministre, 28/02/1889.

90 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4178, lettre de V. Lambert à l'ingénieur en chef, 07/02/1893.

91 A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4200.

Les travaux d'entretien ordinaire⁹²

Une lettre du 15 novembre 1889 envoyée par Victor Lambert à l'ingénieur en chef Pirot sous-entend peut-être la présence de travaux d'entretien supplémentaires réalisés à l'institut pharmaceutique, entre 1888 et 1889.

L'ingénieur écrit en effet dans ses échanges relatifs aux travaux d'entretien que l'Administration communale refusa longtemps d'assumer : *la Ville de Liège ayant fait exécuter aux instituts botanique et pharmaceutique tous les travaux d'entretien et de réparation nécessaires, tels que blanchiment, badigeonnage, mise en couleur à l'huile des locaux, construction d'une souche de cheminée à l'institut botanique, etc., cette question est dès lors tranchée et ne comporte plus d'autre suite*⁹³.

Les archives témoignant de tels travaux à l'institut pharmaceutique n'ayant pas été retrouvées actuellement, il convient de se demander si les opérations de peinture décrites ont été uniquement effectuées à l'institut botanique, dans le cadre du rafraîchissement du bâtiment après l'incendie de 1887. La mobilisation du fonds des Bâtiments communaux aux Archives de la Ville de Liège pourra éventuellement révéler des pièces supplémentaires, aujourd'hui manquantes pour dresser avec justesse la description des travaux effectués durant les premières années de mise en service. Cependant, le fonds étant en cours d'inventaire, cette hypothèse n'a pas encore pu être vérifiée.

L'ajout d'un système de ventilation⁹⁴

En novembre 1877 déjà, Alfred Gilkinet renseignait, dans son rapport sur les besoins de l'enseignement de la pharmacie, la nécessité de prévoir la bonne ventilation de tout futur laboratoire. La construction de l'institut pharmaceutique, quelques années plus tard, n'inclut néanmoins qu'un système de hottes d'aspiration, ne pouvant se substituer à ce rôle. Cette installation offrait en effet une aération limitée aux cages mises en place : en dehors de ces espaces clos, elle ne profitait pas véritablement à l'atmosphère générale. Celle-ci était donc tout à fait susceptible de se polluer en raison des expériences scientifiques qui y étaient menées.

En 1892, dans une lettre adressée à l'administrateur-inspecteur Bormans, le professeur de Koninck rapporta les mauvaises conditions dans lesquelles il était contraint de dispenser ses cours, les attribuant à tort à l'insuffisance du tirage des hottes. Une accumulation de gaz était constatée en partie supérieure et en partie inférieure du grand laboratoire, rendant l'air quasiment irrespirable après seulement une heure d'occupation. *Un de mes élèves, Mr De Battice, dont la santé n'est pas très solide, est obligé de renoncer à travailler régulièrement*⁹⁵, souligne le professeur.

Souhaitant remédier à la situation, Stanislas Bormans contacta alors l'Administration communale de Liège, mais il se heurta à un refus. Les dépenses ne pouvaient en effet simplement être mises à charge de la Ville, cette dernière les expliquant par des manquements lors de la construction de l'établissement. Des faits semblables s'étaient produits cinq ans plus tôt, lorsque le responsable universitaire avait demandé à établir un appareil de ventilation dans l'auditoire de l'institut botanique en 1887, d'abord à la demande du professeur Morren puis à la demande de son successeur, le professeur Gravis. Ce système n'était, en effet, pas non plus inclus dans le cahier des charges dudit institut.

⁹² A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4149.

⁹³ Idem, lettre de V. Lambert à l'ingénieur en chef Pirot, 15/11/1889.

⁹⁴ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4178 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 284 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 241.

⁹⁵ A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 284, lettre de L.-G. de Koninck à l'administrateur, 08/12/1892.

L'administrateur-inspecteur rapporte que la Ville avait alors déjà rétorqué, à ce sujet, *que cette installation ne pouvait être considérée comme travail d'entretien et qu'elle ne pouvait consentir à l'exécuter à ses frais*⁹⁶.

Le responsable académique s'en remit donc une fois de plus au ministre de l'Instruction publique, qui suscita l'avis du ministre des Travaux publics. De fait, le rapport dressé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Victor Lambert, au début de l'année suivante, confirma que les substances répandues dans la salle se trouvaient véritablement sans issue, et que ce point n'avait pas fait l'objet du projet initial. Il affirma ainsi qu'une faute a été commise, sans toutefois pouvoir déterminer à qui elle aurait incombé ou qui aurait été chargé de la signaler. Malgré son implication dans les chantiers des instituts liégeois depuis au moins sept ans (le document le plus ancien lui étant attribué dans ce contexte remontant au 16 juillet 1885⁹⁷) et la conservation apparente des archives par son administration, il justifia son ignorance : le service n'était à cette époque pas organisé de la même façon.

L'ingénieur en chef directeur des Ponts et Chaussées fit établir un plan et un devis des travaux à exécuter pour remédier à la situation, à hauteur de 748 francs, estimant qu'ils ne seraient pas sensiblement plus coûteux à réaliser dans un second temps que lors de la construction. Il proposa donc de conserver la répartition initiale de la charge financière, à savoir un quart pour la Ville et trois quarts pour l'État. L'intervention serait en outre exécutée par le Ministère des Travaux publics.

Les deux systèmes mis en place seraient réglés à l'aide de clapets. Le premier, pour éviter l'accumulation en bas du local, verrait l'installation de gaines depuis le pavement du laboratoire, courant dans le sous-sol pour déboucher en toiture par les cheminées de ventilation. Le second, pour pallier l'accumulation des gaz en haut du local, verrait le placement de tuyaux d'aérage débouchant, eux aussi, au-dessus de la toiture.

Les travaux semblent avoir été exécutés suivant les descriptions contenues dans les documents des Ponts et Chaussées. D'une part, au sujet de la ventilation en partie inférieure, une grille rectangulaire est observable sur le sol du laboratoire, sur la carte postale de Gustave Marissiaux (fig. 45). Sa typologie diffère fortement de celle des bouches rondes présentes à l'arrière-plan de l'image, attribuées au réseau de chauffage à air chaud installé d'origine. D'autre part, en ce qui concerne la ventilation en partie supérieure, trois nouvelles cheminées sont visibles sur une photographie de 1935 (fig. 46)⁹⁸.

La position de ces conduites tubulaires supplémentaires interpelle. En effet, malgré leur emplacement en façade avant, qui leur offrait une grande visibilité, ces cheminées ne furent pas ornementées à la façon de celles qui avaient été réalisées en 1883. D'ailleurs, les conduites métalliques partageant ce langage étaient auparavant réservées à la façade plus technique, à l'arrière. Ce manque de considération pour l'aspect esthétique de l'installation porterait à croire qu'elle fut traitée comme un ajout purement technique, concernant uniquement les ingénieurs, au même titre que les travaux effectués aux calorifères décrits dans la section suivante. Contrairement à ces derniers, ce choix eut pourtant un impact sur l'unité de style de l'élévation principale. Mais aucun architecte ne semble être intervenu dans ces modifications, bien que, suite au décès de Lambert-Henri Noppius quatre ans plus tôt, Joseph Lousberg avait repris le flambeau et s'attelait alors à l'édification du grillage clôturant l'institut.

96 A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de S. Bormans au ministre de l'Instruction publique, 12/12/1887.

97 Idem, lettre de V. Lambert à l'ingénieur en chef Pirot, 16/07/1885.

98 Seules les cheminées en maçonnerie datant de 1883 sont observables sur les photographies plus anciennes de la façade principale : par exemple, sur les fig. 1 et 21.

La réparation des calorifères⁹⁹

Les réparations des calorifères de l'institut pharmaceutique, en 1892, n'impactèrent pas l'architecture de l'édifice et ne nécessitaient probablement pas l'expertise d'un architecte. Les opérations et le fonctionnement plus général de la chaufferie à air chaud ne seront donc pas expliqués en profondeur dans cette section. Cependant, ces travaux fournissent des éléments de réponse supplémentaire quant au contexte des interventions citées dans les sections précédentes.

Il apparaît en effet que le confort des utilisateurs de l'institut dans ses premières années de mise en service n'était pas uniquement mis à l'épreuve des problèmes d'infiltration d'eau et de ventilation. En effet, des problèmes de chauffage impactèrent eux aussi le personnel et les étudiants, en raison de la rupture et de l'usure importante de certaines parties métalliques des calorifères. Ces conditions permettaient aux produits issus de la combustion de se mélanger à l'air sain à réchauffer. Les fumées pénétraient ainsi dans les salles lors de l'utilisation des appareils, dès lors déclarés hors service. L'administrateur-inspecteur Bormans rapporta ces faits au ministre de l'Instruction publique, qui le 21 juin 1892, s'étonna une fois de plus de voir une dépense si considérable pour l'entretien de l'institut pharmaceutique. Il fit appel à l'avis du Ministère des Travaux publics, concernant l'utilité des travaux demandés.

L'établissement des appareils de chauffage n'avait pas été réalisé avec le contrôle de l'Administration des Ponts et Chaussées, ceux-ci ne faisant pas partie de l'entreprise principale. Cependant, ils leur semblèrent avoir été convenablement installés, l'équipement ayant jusque-là donné de bons résultats du point de vue du chauffage. Le placement en 1895 d'une chaufferie à air chaud similaire par le même entrepreneur, à l'institut physique construit peu après, appuie ce constat¹⁰⁰. Les interventions visèrent donc une réparation, mais en rien une transformation. Outre la démolition et la reconstruction des maçonneries du foyer, ces opérations concernaient le remplacement de cylindres en fonte et de tambours en tôle.

Les réparations aux calorifères semblent bien avoir été communes, en ce qui concerne les instituts Trasenster, malgré la variété des systèmes et des entrepreneurs intéressés. D'autres travaux furent ainsi réalisés aux chaufferies de ces bâtiments universitaires, au début des années 1890 : à l'institut physiologique en 1890 et aux instituts astrophysique et anatomique en 1893¹⁰¹.

Les réparations furent exécutées entre le 16 octobre et le 16 novembre 1892, par l'entrepreneur Charles de Lairesse, qui avait effectué la fourniture et l'installation des appareils. La surveillance de l'Administration des Ponts et Chaussées fut également d'application, l'ingénieur Victor Lambert se voyant une fois de plus chargé de ce contrôle.

Il fallut attendre un mois après l'ordre de mettre la main à l'œuvre pour que l'entrepreneur entame les travaux. Ces réparations possédaient pourtant un caractère urgent, étant donné la rentrée des cours et l'approche de la mauvaise saison. Durant cette période, les professeurs de Koninck et Gilkinet furent d'ailleurs contraints de renvoyer leurs élèves, en raison des températures trop froides, situation que Stanislas Bormans rapporta également à l'État. Néanmoins, ce dernier ne pouvait reprocher à l'intéressé un retard quelconque, tant que le délai déterminé n'était pas dépassé, surtout que l'ordre de service avait été envoyé tardivement par les Ponts et Chaussées. De fait, Charles de Lairesse respecta finalement les trois mois qui lui avaient été accordés, finissant même son entreprise en deux mois. Les ouvrages furent réceptionnés définitivement le 19 décembre 1893, sans apparent obstacle¹⁰².

⁹⁹ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4179.

¹⁰⁰ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4192.

¹⁰¹ A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4183, 4142, 4144 ; A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 285, 295.

¹⁰² A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4179, LAMBERT Victor, Procès-verbal de réception définitive des travaux de réparation aux calorifères de l'institut pharmaceutique, 19/12/1893.

En ce qui concerne ce dossier, l'absence de demande de remboursement à la Ville, de la part du Ministère des Travaux publics, est quelque peu énigmatique. Le déroulement des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration précédents laisse en effet penser que l'Administration communale aurait dû, vraisemblablement, être tenue responsable de ces dépenses. De même, l'autorisation du ministre de l'Instruction publique n'aurait en théorie pas été nécessaire, si l'administrateur-inspecteur avait obtenu ces travaux en sollicitant la Ville. Il apparaît néanmoins que le responsable universitaire ne s'était peut-être pas engagé dans la procédure réglementaire, en raison des refus auxquels il s'était maintes fois confronté en demandant des réparations à l'administration...

Conclusion : les acteurs et le déroulement des premiers travaux

Ainsi, différents problèmes surgirent très rapidement après la mise en service de l'institut pharmaceutique, alors que le site se trouvait toujours en mutation, lors de la finalisation des aménagements du projet d'origine.

Les nombreuses sollicitations de l'administrateur-inspecteur de l'Université, soucieux du bien de son institution, permirent de corriger ces problèmes. Malgré qu'il doive partager sa place de maître de l'ouvrage avec les autorités et leur abandonner le pouvoir décisionnel, celui-ci possédait en effet une force motrice incontestable, affirmant sa véritable ténacité, et son rôle fondamental dans l'architecture des instituts et leur devenir. Le pouvoir local et le pouvoir national responsables se renvoyaient en effet la balle lorsqu'il fallait déterminer la cause des failles et y remédier. Pour pallier ces complications, la loi de 1849 signalait *qu'en cas de contestation sur la nécessité ou l'utilité de ces dépenses* (concernant l'agrandissement, l'amélioration et l'entretien des bâtiments affectés aux universités), *la députation du conseil provincial décide, sauf recours au Roi*¹⁰³. Ce mécanisme ne semble cependant pas avoir été activé, peut-être car l'Université ne s'était jamais plainte au gouverneur, mais bien directement au Ministère de l'Instruction publique, se référant alors au Ministère des Travaux publics. Pour éviter de réitérer ces controverses dans les années suivantes, à force de rencontrer ce qu'elle considéra des vices, la Ville mettra tout de même en place de nouvelles modalités pour la passation de responsabilité : elle semblera exiger une visite contradictoire systématique pour la construction des instituts universitaires ultérieurs, cette dernière s'effectuant peu après la réception définitive, avec l'architecte communal Joseph Lousberg¹⁰⁴. De fait, il existait un véritable conflit d'intérêt entre les acteurs de la construction de l'établissement, à la fois potentiellement fautifs, chargés de déterminer la faute et responsables financièrement des conséquences de celle-ci, comme le relevait déjà en partie l'administrateur-inspecteur Bormans en 1887 : *en présence des déclarations contradictoires de la Ville et de l'administration des Ponts et Chaussées, on peut se demander si l'expertise ordonnée par cette dernière n'a pas été faite par les fonctionnaires qui ont reçu les travaux après leur achèvement*¹⁰⁵.

De nos jours, les écrits témoignant des débats nous informent des postures adoptées plus précisément par les différents intervenants, et permettent de déterminer les causes probables des problèmes rencontrés à l'institut.

¹⁰³ Loi du 15/07/1849 modifiant la loi du 27/09/1835, sur l'enseignement supérieur, art. 7.

¹⁰⁴ Notamment pour l'institut anatomique en 1887 (A.G.R., inv. BE-A0510 / T039/07 / 284) et l'institut physiologique en 1889 (A.É.L., inv. BE-A0523 / K13 / 4181).

¹⁰⁵ A.G.R., inv. BE-A0510 / T038 / 249, lettre de S. Bormans au ministre de l'Instruction publique, Liège, 14/02/1887.

Concernant plus particulièrement les toitures, les archives indiquent des malfaçons dans la mise en œuvre de l'entrepreneur et de ses équipes, et mettent en avant un architecte peu présent sur chantier et une surveillance imparfaite de la part des agents des Ponts et Chaussées. Ceux-ci tentant de se sotirer à leur responsabilité partagée, l'État n'accepta tout d'abord pas d'assumer les frais de réparation, jusqu'à finalement réaliser la probabilité et le risque d'être pris en défaut. La Ville, bien qu'il semble qu'elle avait raison de se méfier de la bonne mise en œuvre des toitures, parut également faire preuve d'hypocrisie puisqu'elle déclinait tout de même les obligations légales l'incombant à la suite de la réception du bâtiment (alors qu'elle avait elle-même demandé que le Gouvernement s'en charge, comme il en était le cas pour la surveillance du chantier).

Concernant l'absence de ventilation, nous apprenons que l'installation fut initialement négligée, probablement à cause de l'établissement du réseau d'aspiration, qui ne pouvait cependant s'y substituer. Ce problème interroge ainsi la mauvaise compréhension des techniques par les constructeurs, ou leur caractère expérimental, le rôle des hottes de tirage semblant avoir été surestimé. La responsabilité des mêmes intervenants semble alors impliquée, au niveau de la conception pour l'architecte et du rôle de conseil technique et de surveillance pour l'Administration des Ponts et Chaussées. Le service approcha cependant différemment la question du financement de ces travaux, l'ingénieur Victor Lambert proposant d'appliquer la clef de répartition d'origine entre la participation financière demandée à l'autorité nationale et à l'autorité communale.

Concernant la réparation du chauffage à air chaud, celle-ci constitua une opération de simple entretien. L'ingénieur Victor Lambert ne sembla, étonnamment, ne demander en rien le remboursement de ces travaux à la Ville. Toutefois, il est important de préciser qu'actuellement, nous ne disposons pas de documents attestant que la comptabilité fut véritablement résolue de cette façon, le Gouvernement assumant l'entièreté des dépenses.

Les réparations et les améliorations furent planifiées par l'architecte et par les ingénieurs. Lambert-Henri Noppius sembla en effet intervenir dans les rapports et les estimatifs des travaux, jusqu'à son décès en 1889. Après cela, son successeur Joseph Lousberg ne sembla cependant pas être concerné par le soin à apporter aux constructions existantes. Les modifications furent plutôt planifiées par les ingénieurs, les archives nous renvoyant l'image d'une Administration des Ponts et Chaussées détentrice du savoir technique, et dont le jugement s'était vu accorder la totale confiance du Gouvernement. Certains devis furent néanmoins établis directement par les entrepreneurs, dans l'urgence et dans le cas où il s'agissait indubitablement d'une opération d'entretien ou de réparation ordinaire. L'administrateur-inspecteur Bormans ne bénéficia en effet d'aucune aide des Ponts et Chaussées ni de la Ville pour établir son devis en février 1888 et pour l'exécution des ouvrages, lors du véritable status quo concernant des toitures. Pourtant, ces circonstances plaçaient le responsable universitaire en porte-à-faux, l'absence de surveillance pouvant, d'autant plus, servir de bras de levier aux deux administrations pour lui refuser leur participation aux dépenses.

Le rôle important joué par les ingénieurs explique que les premiers travaux furent envisagés pour résoudre des problèmes techniques, avec des solutions elles-mêmes purement techniques. Leur impact sur l'architecture de l'institut pharmaceutique fut minime, bien que l'ajout de trois cheminées métalliques au-dessus du grand laboratoire, au niveau de la façade principale, était assez notable. Cependant, les détails décrits par les archives ne sont en grande partie plus visibles in situ, à cause des nombreuses vagues de modification postérieures du bâtiment.

Le site Fusch au fil des années

L'institut pharmaceutique fut maintes fois modifié depuis sa création, d'autant plus lourdement au cours des XXe et XXIe siècles. Dès lors, seule une partie de l'œuvre de Lambert-Henri Noppus fut conservée, les opérations transformant peu à peu le bâtiment en un véritable « palimpseste ».

L'établissement fut d'abord adapté par l'Université afin de répondre aux nouveaux défis de l'enseignement de la discipline qui y était enseignée. Ces mises à jour successives furent mises en œuvre jusqu'à son déménagement sur le nouveau campus du Sart Tilman en 1999. Il connut ensuite les travaux d'installation de l'institut supérieur d'Architecture Lambert-Lombard, qui se rattacha à la faculté d'Architecture de l'Université de Liège en 2010. Enfin, l'Académie des Beaux-Arts prit possession du bâtiment récemment, programmant dans cet élan un nouveau réaménagement.

De cette longue histoire peuvent être extraites six phases principales de transformation, à partir desquelles quatre plans d'évolution peuvent être tracés (fig. 47-50).

Les années 1930 virent une première phase de transformations, concomitante à une modification des modes de financements des universités de l'État par la mise en application de la loi du 22 janvier 1931, libérant la Ville de Liège des contraintes de la loi du 15 juillet 1849 qui l'obligeait à subventionner les travaux d'agrandissement, de l'amélioration et de l'entretien des bâtiments universitaires, au profit de l'État. Ainsi, un budget de 7,5 millions de francs, réparti sur six ans, fut accordé à l'institution par le Ministère de l'Instruction. Une partie de cette enveloppe fut attribuée au bâtiment des pharmaciens (nommé, depuis 1919, « institut Alfred Gilkinet »¹⁰⁶) pour l'installation d'un nouveau service de pharmacognosie¹⁰⁷.

Selon les descriptions de François Schoofs en 1937, l'extrémité de l'aile Fusch fut rehaussée pour accueillir de nouvelles réserves et une bibliothèque (fig. 51), qui prit le nom du défunt professeur Armand Jorissen (1853-1920). Cet espace disposait alors d'une salle des périodiques et d'un local pour le dépôt des volumes. Son éclairage était particulièrement soigné, l'espace disposant d'un lanterneau et de nombreuses fenêtres. Un vitrail et une collection de médaillons, portraits et bronzes à l'effigie des pharmaciens liégeois animaient également ce lieu¹⁰⁸. Un escalier en granito, observable in situ (fig. 52), fut en outre construit dans la dernière travée du musée afin de donner accès à un nouvel étage rehaussant l'aile Courtois. Cet agrandissement (fig. 53) comportait, quant à lui, un second auditoire, disposant d'un local de projection, mais aussi des laboratoires supplémentaires, le bureau d'un professeur et les locaux y attenants. Les éléments de mobilier, les menuiseries et les quincailleries provenant de cette phase de travaux furent traités comme un ensemble relativement élaboré et offraient une numérotation des armoires et des portes (fig. 54). De plus, l'indication du nom de certaines pièces permet, de nos jours, de cerner la fonction qu'elles accueillait auparavant (fig. 55). Enfin, de nouveaux sanitaires furent réalisés dans la cour de service, à disposition du sous-sol, dans une annexe de style moderne¹⁰⁹.

Seules les opérations touchant à la façade principale de l'institut n'arborent pas un langage architectural contemporain à l'intervention, afin de préserver une cohérence avec l'œuvre de Noppus (fig. 56). De la même façon, les transformations effectuées dans les années 1930 et 1940 à l'institut astrophysique étaient également discrètes.

106 ANGENOT Luc, 1981, p. 265. De nos jours, une des portes principales du bâtiment arbore toujours la plaque indiquant Institut de Pharmacie Alfred Gilkinet.

107 DEMOULIN Robert, 1967, p. 46-47.

108 SCHOOLS François, 1937, p. 795-799.

109 SERVAIS, Université de Liège, institut de Pharmacie Rue Fusch n°5, nouvelles installations sanitaires, août 1939 (1 planche) (planche transmise à l'auteure par les professeurs de la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2018 – lieu de conservation inconnu).

Les façades du nouveau bâtiment entre les deux tours (1937) et de l'agrandissement de la maison de l'assistant (1938-1940) copiaient en effet elles-aussi le style de l'ensemble existant (1882)¹¹⁰.

Les plans de l'institut pharmaceutique de cette période sont dressés de la main de « Servais », laissant présager qu'il s'agit de l'architecte Charles Servais (1901-1960), alors responsable de la construction de l'institut de stomatologie de Liège, édifié entre 1937 et 1940 ¹¹¹ (et détruit en 2018).

La deuxième transformation survint au début des années 1940, plus précisément entre 1942 et 1944 selon les plans établis durant cette période¹¹². Elle fut très ponctuelle, n'affectant que le second auditoire construit sur l'aile Courtois (fig. 57). Cette phase est matériellement visible in situ, comme le démontrent les coutures visibles ainsi que les variations de teinte et de granulométrie dans l'exécution du ganito. Malgré le traitement soigné de ces travaux, ceux-ci trahissent l'intervention ultérieure (fig. 58).

Entre 1950 et 1952, le bâtiment fut modifié afin d'intégrer de nouveaux équipements techniques. Ces transformations sont signées W. Capart, architecte en chef et directeur de l'Administration des Bâtiments du Ministère des Travaux publics¹¹³. Une cabine de transformation électrique fut construite à la place de l'ancienne remise de la cour, imitant à nouveau le style de l'élévation de 1882 bien qu'il s'agisse cette fois de la façade arrière. La circulation du sous-sol fut également modifiée pour accueillir une plus grande chaufferie, à l'occasion du renouvellement de l'installation.

Quelques années plus tard, entre 1958 et 1962, l'institut pharmaceutique fut transformé pour recevoir la nouvelle section de toxicologie clinique, en complément des installations existantes de toxicologie médico-légale. L'architecte A. Van den Dungen, disposant du même titre qu'A. Capart, fut chargé des importants travaux touchant l'étage, l'entresol et le sous-sol¹¹⁴. Ces transformations modifièrent fortement la distribution des espaces. D'une part, la circulation horizontale devint continue d'un bout à l'autre de l'étage du bâtiment, par la création d'un nouveau couloir le long du grand laboratoire (fig. 59) et d'un passage au-dessus du péristyle. D'autre part, un escalier en granito blanc (fig. 60) donna accès à un entresol et ajouta un axe de circulation verticale supplémentaire au centre de la composition, desservant tous les niveaux. Les opérations touchèrent également les façades du bâtiment, l'ancien logement du concierge étant rehaussé pour accueillir des sanitaires, et les menuiseries de l'entrée étant remplacées pour garantir un éclairage naturel malgré la fermeture des impostes suite à la création de l'étage du péristyle (fig. 61). Un réfectoire prit également la place de la dernière halle ouverte d'origine, jusque-là conservée. La multiplication de ces retouches complexifia fortement la volumétrie de l'institut, son langage architectural et sa matérialité, d'autant plus en ce qui concerne la façade arrière.

110 LEDOUX Aurélie, 2019, p. 36-37.

111 CHARLIER Sébastien, avril-mai-juin 2012, p. 46-47.

112 ULiège, archives de l'Administration des Ressources immobilières, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DIRECTION GÉNÉRALE DES BÂTIMENTS, SERVICE DE LA PROVINCE

DE LIÈGE, Université de Liège, institut de Pharmacie, Rue Fusch n°5 Liège, 13/07/1942 (1 planche) ; ROUHA N., Université de Liège, institut de Pharmacie, Rue Fusch n°5, Liège, Coupes diverses, 1944.

113 CAPART W., Université de Liège, institut de Pharmacie, 5 Rue Fusch Liège, Aménagement d'une cabine de transformation électrique, juin 1950 (1 planche) et CAPART W., Université de Liège, institut de Pharmacie, 5 Rue Fusch, Renouvellement de l'installation de chauffage, décembre 1951 (1 planche) (planches transmises à l'auteure par les professeurs de la faculté d'Architecture de l'ULiège en 2018 – lieu de conservation inconnu).

114 ULiège, archives de l'Administration des Ressources immobilières, VAN DEN DUNGEN A., Université de Liège, institut de Pharmacie, Avant-projet, agrandissement de laboratoires et aménagements intérieurs, décembre 1960 (4 planches).

Afin de répondre au nombre croissant d'étudiants pharmaciens, la nécessité de trouver toujours plus d'espaces dans l'édifice contrainst les autorités universitaires à modifier une nouvelle fois le plan intérieur.

Malgré le dispositif de circulation mis en place entre 1958 et 1962 pour contourner le grand laboratoire par l'extérieur, les transformations effectuées entre 1970 et 1973 causèrent la disparition définitive du plafond et du lanterneau de la vaste salle, perdant de ce fait sa spatialité particulière et la majorité de son décor. La pièce fut divisée sur sa hauteur par l'ajout d'un étage, reposant sur une structure de colonnes en « H » qui vint rythmer l'espace du rez-de-chaussée en trois travées, dont une circulation centrale plus étroite (fig. 62). L'espace situé au-dessus était quant à lui animé par les charpentes Polonceau désormais dévoilées, assumant pleinement le style « industriel » qui leur avait pourtant valu d'être dissimulées pendant quasiment cent ans derrière un dispositif d'ornementation (fig. 63). L'installation d'un escalier métallique (fig. 64) et d'un ascenseur assura en outre la circulation verticale au bout de l'aile Fusch, donnant accès à un nouvel entresol. Vu que ces transformations concernaient uniquement l'intérieur du bâtiment, les façades n'en furent pas affectées. Le nouveau plancher s'établît d'ailleurs au niveau des impostes du grand laboratoire avec une certaine discrétion, bien que pour s'aligner aux menuiseries existantes, le plateau dut être rendu accessible par quelques marches.

Enfin, entre 2003 et 2005, l'institut pharmaceutique fut une dernière fois adapté pour son occupation par l'institut Lambert-Lombard. Les travaux virent principalement une mise aux normes de prévention incendie. Elles comprenaient notamment le percement et la fermeture de baies, la création de sas et l'insertion d'un grand escalier métallique de forme contemporaine dans l'arrière-corps central, côté cour (fig. 65). L'escalier de l'ancienne salle d'évaporation fut également supprimé, au profit d'un vide conservant la communication visuelle et sonore entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Cette lecture de l'évolution générale du bâtiment jusqu'à nos jours permet de révéler un vice de conception supplémentaire, qui s'ajoute aux défauts surgis durant les premières années de mise en service du bâtiment, relevés dans le chapitre précédent. Le véritable *manque de réflexion et de projection dans l'avenir*¹¹⁵, relevé à l'échelle urbanistique par Pierre Frankignoulle au sujet du projet des instituts Trassenster, se reflète en effet également à l'échelle architecturale, lorsque sont examinés la fonctionnalité et le dimensionnement des installations. L'absence de polyvalence et de flexibilité dans le traitement du programme architectural d'origine est frappante, au vu de la nature scientifique des installations. En effet, les techniques et méthodes de la discipline pharmaceutique évoluant rapidement, elles semblèrent vouées, ultérieurement, à sombrer dans l'obsolescence.

115 FRANKIGNOULLE Pierre, 2005, p. 109.

Conclusion

Les études conduites sur l'ancien institut pharmaceutique de Liège démontrent les potentialités des recherches mettant en place une double approche en archives et in situ, pour approfondir nos connaissances en histoire de l'architecture et de la construction du XIXe siècle. La mobilisation de la documentation lacunaire disponible au sujet de la construction de l'édifice s'est ici vue complétée par de riches fonds concernant l'histoire ultérieure du bâtiment, ainsi que par une solide démarche de terrain.

Plus particulièrement, l'analyse des archives concernant les premières années de service de l'établissement nous informe du déroulement de la réception, de l'entretien et de la réparation des édifices universitaires à la fin du XIXe siècle, opérations souvent négligées aux yeux de l'histoire de la construction. Est notamment révélée la recherche d'un cadre réglementaire et d'une interprétation commune des procédures par les différents acteurs, aux intérêts souvent opposés. Les controverses qui émergent dans les échanges, portant notamment sur la répartition des responsabilités, la qualité des travaux et les délais, jouent un rôle moteur dans l'évolution significative des processus de réception et de maintenance observée plus largement au sein de l'histoire de l'édification des instituts Trassenster.

En outre, les résultats avancés mettent en avant l'intérêt d'une étude ciblant les premières années de fonctionnement d'un bâtiment pour enrichir a posteriori notre compréhension des processus de conception et du chantier de construction, permettant de pallier les lacunes documentaires tout en offrant une lecture critique nuancée et dynamisant le propos. En effet, l'observation des défauts de conception et des vices de construction permet d'interroger le caractère expérimental des dispositifs techniques et architecturaux mis en œuvre et de questionner leur convenance vis-à-vis des attentes projetées pour le bâtiment à plus long terme. Elle permet également de cerner plus finement les modes de fonctionnement et les pratiques professionnelles des acteurs, contribuant dans notre cas à brosser le portrait encore largement méconnu de l'architecte Lambert-Henri Noppus, tout en mettant en lumière le rôle important des agents de l'Administration des Ponts et Chaussées, ainsi que la coordination parfois délicate entre l'État, la Ville de Liège et l'Université, se partageant la maîtrise d'ouvrage.

Ces premiers résultats, portant sur l'institut pharmaceutique, constituent une étape significative dans le cadre de nos recherches doctorales en cours. La thèse constituera une analyse holistique de l'édification des six instituts Trassenster à Liège selon les plans de Lambert-Henri Noppus, durant la décennie 1880-1889. Ce déroulement sera recontextualisé dans l'histoire de l'architecture et de la construction, tout en tissant des liens avec l'histoire urbaine, l'histoire scientifique et l'histoire culturelle du dernier quart du XIXe siècle. Elle permettra in fine d'appréhender les processus de conception, de construction et de réception des édifices universitaires en milieu urbain durant cette période charnière, riche en innovations tant au sein du secteur du bâtiment que dans les milieux académique et scientifique.

Abréviations et sigles

A.É.L. Archives de l'État à Liège

A.G.R. Archives générales du Royaume

C.R.M.S.F. Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles S.E.T.U.Lg Service d'Études techniques de l'Université de Liège ULiège Université de Liège

Bibliographie

Fonds d'archives

A.É.L., Ministère des Travaux publics, fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées, direction de Liège - inv. BE-A0523 / K13.

A.G.R., fonds de l'Administration de l'Enseignement supérieur, nouveau fonds - inv. BE-A0510 / T038.

A.G.R., Ministère des Travaux publics, fonds de l'Administration des Ponts et Chaussées, bâtiments civils - inv. BE-A0510 / T039.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds de la C.R.M.S.F., dossiers « Liège 2.95 », « Liège 2.736 » « Liège 2.765 » et « Liège 3.4bis ».

ULiège, archives de l'Administration des Ressources immobilières.

Ouvrages et articles

ANGENOT Luc, « L'école liégeoise de pharmacie » dans Apports de Liège au progrès des sciences et des techniques, Liège, 1981,

p. 263-272.

BERTELS Inge, « Construction History in Belgium (2004-2014). From Attas to Zastavni » dans L'Histoire de la construction. Un Méridien européen / Construction History. A European Meridian Publication, Paris, 2015, p. 25-48.

BOSSCHEM Johan, DE LOGHT Bruno, Kunst op de campus : bouwen en verbinden, 2018.

BRAUMAN Annick, DEMANET Marie, Le parc Léopold, 1850-1950. Le zoo, la cité scientifique et la ville, Bruxelles, 1985.

BURTON P., L'institut d'Anatomie, patrimoine universitaire liégeois, analyse de son passé, son présent et son futur, mémoire de master en architecture, Université de Liège, 2017.

CHALMARÈS G., « Chauffage par calorifère » dans La Nature, n° 1554, 7 mars 1903, p. 219-222.

CHARLIER Sébastien, « Noppius, Lambert » dans VAN LOO Anne, Dictionnaire de l'architecture en Belgique : de 1830 à nos jours, Anvers, 2003, p. 434-435.

CHARLIER Sébastien, « L'ancien institut de stomatologie à Bavière en sursis » dans Les nouvelles du patrimoine, n° 135, avril-mai-juin 2012, p. 46-47.

CIERKENS, Pieter-Jan, « Announcing the university : the use of ornament in the Ghent Aula Academia » dans Joint Doctoral Seminar 28 : Theory and History of Architecture, Abstracts, Bruxelles, 2016.

CIERKENS Pieter-Jan, Architectural culture and building practice in 19th- Century Belgium : the case of Louis Roelandt (1786-1864), architect, academic, Civil Servant, thèse de doctorat en sciences de l'ingénieur (architecture), Université de Gand, 2018.

COMHAIRE Charles-Joseph, Esquisse historique sur les bâtiments universitaires, Liège, 1892.

COMITÉ DU JARDIN BOTANIQUE, Instituts Universitaires. Lettre adressée à MM. les membres du Collège des Bourgmestre et Échevins, Liège, 1881.

DAMBRUYNE Johan, RAMBAUT Aletta, BRAL Guido Jan, BAILLIEUL

Beatrix, VAN DOORNE Geert, Een stad in opbouw. 2 : Gent van 1540 tot de wereldtentoonstelling van 1913, Tielt, 1992.

DE HARLEZ DE DEULIN Nathalie, DELLOUE Sylvie, FRANKIGNOULLE

Pierre, Historique du parc du Jardin Botanique (Liège), Liège, 2005.

DE SELLERS DE MORANVILLE Marie, Les bâtiments universitaires liégeois du XIXe siècle, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2002.

DE SELLERS DE MORANVILLE Marie, DESTINAY Philippe, Histoire ancienne et récente du Jardin botanique de Liège, Liège, 2005.

DEMOULIN Robert, Liber memorialis. L'Université de Liège de 1936 à 1966, vol. 1 (Notices historiques), Liège, 1967.

DUESBERG Jules, COMHAIRE Charles-Joseph, MAGNETTE Félix, POLAIN Eugène, Liège et son Université, Liège, 1929.

FRANKIGNOULLE Pierre, L'Université de Liège dans sa ville (1817-1989). Une étude d'histoire urbaine, thèse de doctorat en philosophie et lettres, Université libre de Bruxelles, 2005.

GODITIABOIS Patrick, VAN DE CAPELLE Lieselotte, Louis Cloquet (1849- 1920). Architect tussen monument en stad, Gand, 2022.

HUYGHE Marie, VANDEN BUSSCHE Julie, Campus and the City : de ruimtelijk-functionele ontwikkeling van de universiteit als een stedelijk orgaan, mémoire de master en sciences de l'ingénieur (architecture), Université de Gand, 2009.

INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON, « Ancienne école normale des humanités ou ancien institut électro-technique Montéfiore » dans Connaitre la Wallonie, s. d. (URL : <https://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/culture-et-patrimoine/patrimoine/ancienne-ecole-normale-des-humanites-ou-ancien-institut-electro> [dernière consultation le 18/03/2025]).

LANGENDRIES Elienne, SIMON-VAN DER MEERSCH Anne-Marie, Het

Rommelaere complex. Onderdeel van het gebouwenmasterplan voor de Gentse universiteit op het einde van de 19de eeuw, Gand, 1999.

LEDOUX Aurélie, L'observatoire de Cointe. Un bâtiment emblématique en danger, mémoire de master en architecture, Université de Liège, 2019.

MIHAIL Benoit, « Jules Jacques Van Ysendyck. Les formes du passé au service du progrès de la nation belge » dans Bruxelles Patrimoines, n° 19-20 (Recyclage des styles), septembre 2016, p. 79-91.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. Rapport triennal présenté aux chambres législatives le 1er juillet 1885 par M. Thonissen, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Années 1880, 1881, 1882, Bruxelles, 1886.

MOUTON Hilde, Ingenieur-architect Louis Cloquet (1849-1920) : zijn werk in opdracht van de Rijksuniversiteit te Gent, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Gand, 1978.

RAXHON Philippe, GRANATA Veronica, Mémoire et prospective.

Université de Liège (1817-2017), Liège, 2017.

SCHOOFS François, « L'Institut de pharmacie A. Gilkinet de l'Université de Liège » dans Journal de Pharmacie de Belgique, n° 19, 1937,

p. 795-799.

SCHREURS Astrid, Lecture architecturale et constructive de l'institut pharmaceutique de Lambert-Henri Noppius (1882-1883). Que pouvons-nous apprendre des traces du passé ?, mémoire de master en architecture, Université de Liège, 2021.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA

VIEILLE-MONTAGNE, Instructions pratiques accompagnées de dessins concernant l'exécution des travaux de couverture en zinc, 1882.

TOLLEBEEK Johan, NYS Liesbet, De stad op de berg. Een geschiedenis van de Leuvense universiteit 1968-2008, Leuven, 2008.

UNIVERSITE DE LIÈGE, Inauguration solennelle des instituts universitaires le 24 novembre 1883, Liège, 1883.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Les locaux de la Faculté de Médecine, Liège, 1902.

VAN DE CAPELLE Lieselotte, Het volume van elektriciteit. Technieken in de architectuur (1860-2010), mémoire de master en sciences de l'ingénieur (architecture), Université de Gand, 2011.

VAN DE VIJVER Dirk, « Les grands projets. Louis Roelandt et le palais de l'Université de Gand, 1817-1826 » dans VAN DE VIJVER Dirk, Les relations franco-belges dans l'architecture des Pays-Bas méridionaux, 1750-1830, thèse de doctorat en sciences appliquées, Université catholique de Louvain, 2000, p. 477-481.

WEY Stéphanie, « Restaurer les restaurations », l'architecte-restaurateur face à ses prédécesseurs. Recherche-projet : l'ancien Palais des Princes-Évêques de Liège [titre provisoire], thèse de doctorat en architecture, Université de Liège, en préparation.

WYLLEMAN Linda, Architect Adolphe Edouard Theodore Pauli. 1820- 1895, mémoire de licence en histoire de l'art, Université de Gand, 1973.